

Radnik GILIANI

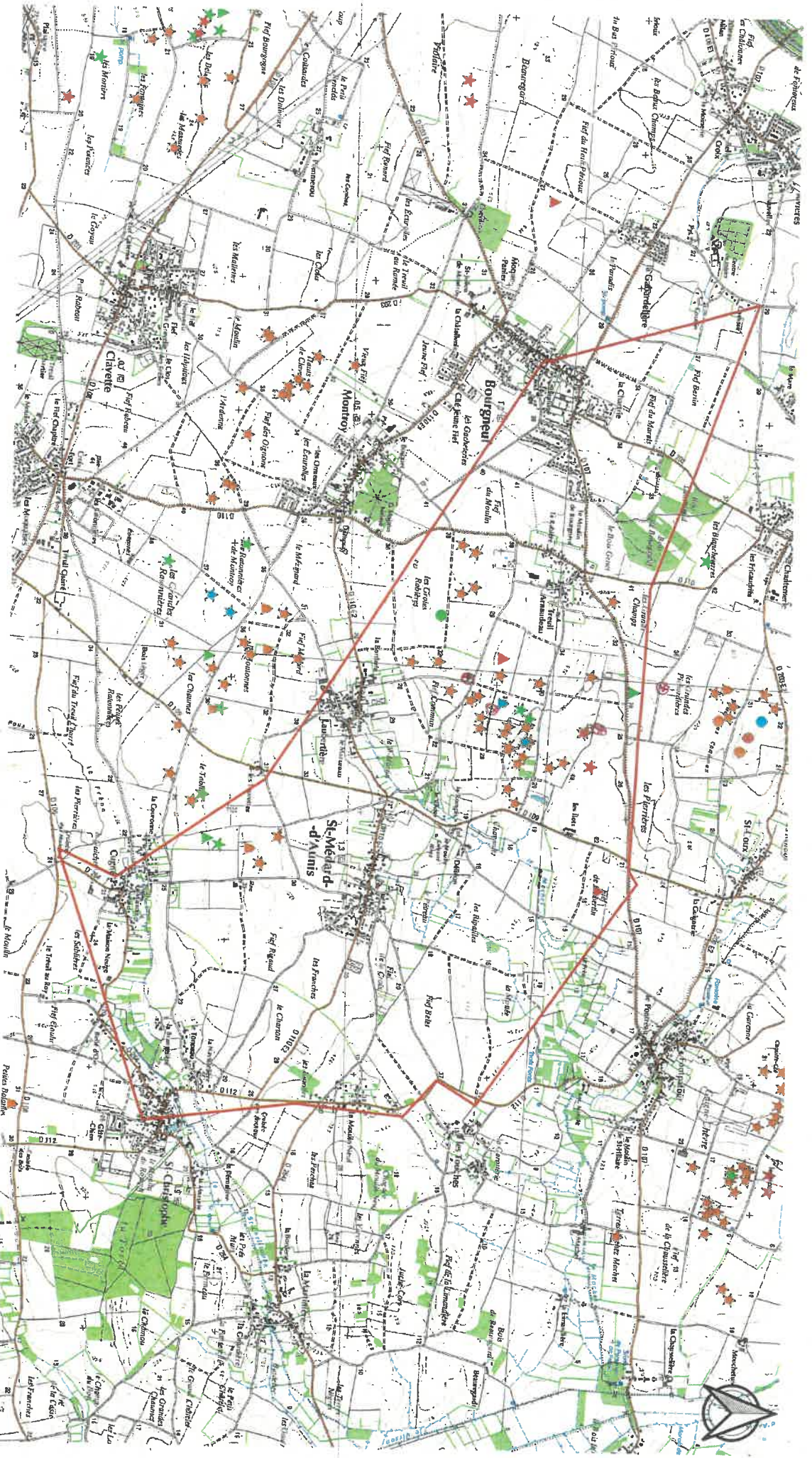
1

2, bds Pierrierez

17270 St Michael & Anis

0682813551

Busards - Secteur de St-Médard-d'Aunis et de Bourgneuf



Secteur Busard 2020 Busard 2019 Busard 2018 Busard 1999-2017

- ★ BC
- ★ BC
- ★ BC
- BDR
- BDR
- BDR
- ▲ BSM
- ▲ BSM
- ▲ BSM
- ▲ BSM
- ▲ BSM



Claudine GUIGNARD

15 Grande Rue
Le Treuil Arnaudeau
17220 Saint Médard d'Aunis

Le 7 Septembre 2022

Objet: Refus du projet éolien.

Je m'oppose au projet de la construction d'éoliennes, prévues sur la commune de St Médard d'Aunis - Le Treuil Arnaudeau.

Pour les raisons suivantes:

- nuisances visuelles (dégradation du paysage) sonores avec émissions d'ultrasons et d'ondes basse fréquence et lumière jour et nuit mauvais pour la santé
- Impact sur le faune et fuite de la faune locale et mortalité des oiseaux (on nous dit de les protéger!)
- Dépréciation immobilière
- Impact écologique: composition des alliages des rotors avec des "terres rares" épuisables provenant principalement de Chine.

Après vingt ans. recyclage des pales (réalisés en matériaux composites) difficulté pour le recyclage.

Socles en béton armé à vie dans nos campagnes, de plus je m'interroge sur la réelle production efficace d'énergie via l'intermittence des vents c'est pour ces raisons et bien d'autres, la liste est longue. Je m'oppose formellement à ce projet



Saint Pépard Le Aunus Xe, 7 septembre 2022.

3

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je me présente Madame Béhéteaud Véronique 54 ans
habitante du Treuil Arnaudeau depuis 25 ans.

Charmant hameau où "il fait bon vivre". Repas de voisins
tous les ans, entraides -----

Nous avons tout créé mon mari et moi-même.

Votre siège d'exploitation céréalière et notre maison principale.
Ancienne commerçante, le contact clientèle me manquait ainsi
que le goût à la décoration.

En 2016, je décide de me lancer dans la location meublée
touristique. Un revenu complémentaire pour moi qui suis
maintenant aide à domicile.

J'aime les gens, j'aime les accueillir et les conseiller dans leurs choix
de visites dans notre belle région.

Des partages et des rencontres "très enchanteur" pour moi.

Mon logement est surnommé "la Petite Cabane".

Le nombreux commentaires reviennent très souvent dans mon
livre d'or et sur Airbnb.

Endroit calme, bien décoré, ressurgant avec belle vue sur
la campagne. Merci Véronique.

De la passion, du temps et de l'argent pour moi.

Toute une vie de sacrifices impliqués.

Ce projet Eolien est proposé à 600 m de ma maison et
de ma location.

Beaucoup trop près des habitations.

Qu'en pensez-vous ?

Allons-nous devoir subir les nuisances sonores, visuelles et
l'effet stroboscopique avec les pales de ces énormes machines ?
Les éoliennes entraînent également la baisse du foncier.
Nos maisons seront dévalorisées.

Le Tribunal Administratif de Nantes l'a acté dans un jugement (TA Nantes n° 180 3960 du 18 décembre 2020).

La production d'une éolienne en électricité est faible. On ne peut pas stocker de l'électricité.

Avons-nous conscience des tonnes de béton dans les sols pour nos générations futures ?

La durée de vie d'une éolienne est de 15 à 25 ans. Qui va payer le démantèlement ?

Sûrement pas Eolise ni les propriétaires des terrains qui ont signé leurs baux emphytéotiques (18 à 99 ans).

Des mensonges de ces promoteurs qui osent dire à voix haute que nos factures d'électricité vont baisser. On se moque de nous que du vent décidément !!!

Ce projet est une aberration économique et environnementale.

Madame, revenons sur notre terre, nos sols et notre belle campagne. Proposons des énergies propres en installant des panneaux solaires qui auront des effets sur le long terme.

C'est déjà le cas chez certains de nos agriculteurs qui ont recouvert leurs hangars, chez certains particuliers leurs toitures de maisons et les communes sur leurs bâtiments. Convaincre les entreprises d'adopter des comportements responsables.

Continuons dans ces projets avec les habitants et non dans des projets contre les habitants.

Madame dernière question :

Devons-nous sacrifier notre belle campagne, notre bien-être pour privilégier les Tours de la Rochelle ?

Je donne un avis défavorable à ce projet de l'Aubertière Eoliennes 2' Aunis 3

Madame Ziteau

Rejet du projet SAS Eoliennes d'Aunis 3

Monsieur le préfet, ce projet est un futur désastre sanitaire, économique, écologique et révèle une fracture villa-campagne grandissante.

Polluées depuis des décennies par les pesticides et les herbicides (l'Aunis détient le triste record des plus fortes concentrations de prosulfocarde de France, selon l'étude indépendante d'Atmo Nouvelle Aquitaine), mitées par les antennes relais(la dernière se situant entre le Treuil Arnaudeau et la commune de Montroy), les plaines de l'Aunis sont maintenant livrées aux industriels de l'éolien.

Futur désastre sanitaire tout d'abord. Ce projet industriel ne s'implanterait pas dans un espace désertique et où les espaces agricoles sont en déprise. Il s'implanterait entre le bourg de St Médard et l'un des ses plus gros hameau ; il s'implanterait à proximité d'une exploitation agricole, spécialisée dans l'élevage bovin.

Qui ne connaît pas le cas malheureux de Nozay en Loire-Atlantique ? Des agriculteurs qui avaient cédé aux sirènes des industriels de l'éolien déplorent aujourd'hui de graves problèmes sanitaires, impactant les vaches laitières (des refus de traite à des morts suspectes) et leurs propres santé. De nombreux points de fuite de courant électrique génèrent des nuisances auprès des personnes électro- sensibles.

Que se passera-t-il pour la ferme localisée à l'entrée du Treuil Arnaudeau située à la proximité des éoliennes et de l'antenne 5G de Montroy ? Que se passera-t-il pour les éventuels électro sensibles du Treuil Arnaudeau ? Les propriétaires terriens qui ont accepté les éoliennes prendront-elles en charge leurs déménagements et la dépréciation de leurs maisons ? En France un garde fou existe : le principe de précaution ; ce dernier doit être appliqué ici en l'absence d'études sérieuses sur les effets de l'éolien sur le vivant.

Il s'agirait également d'un désastre économique : il est bon de rappeler que le département, en particulier La Rochelle et son arrière pays, accueille de nombreux touristes. La qualité du paysage est un critère important dans le choix d'un lieu de villégiature. On vient admirer la mer, profiter de la nature, de l'absence de nuisances. Lorsque l'on rentre sur St Médard en venant de la Jarrie, le soir, l'horizon est déjà cerné par une cinquantaine de mats d'éoliennes signalés par des lumières rouges... On peut douter de la plus-value touristique apportée par ce parc industriel.

La dépréciation des maisons à proximité du futur parc éolien est également posée. Les couples qui ont pris un prêt sur vingt ans pour payer leur pavillon ont des raisons de s'inquiéter...

Enfin, ce projet de parc éolien ravive une opposition ville- campagne : la ville centre (La Rochelle) et les communes riches de la CD veulent bien d'un territoire bas carbone mais « ne peuvent pas accueillir d'éoliennes ». Géographe de formation, j'ai pourtant appris que le vent est plus régulier sur la côte qu'à l'intérieur des terres.

Difficile également de comprendre pourquoi Périgny ne peut pas accueillir d'éoliennes-à cause du couloir aérien de l'aéroport de la Rochelle, dicit l'ancien maire de la commune-, alors que ce couloir commence précisément entre St Christophe et St Médard ; ce projet devrait donc être invalidé, non ?

Le citoyen lambda ne supporte plus cette différence de traitement. La commune de St Médard est la seule à être concernée par deux projets éoliens. A plus grande échelle ; l'ancienne région Poitou-Charentes accueille déjà l'ensemble des parcs éoliens de la Nouvelle Aquitaine. Ce parc entraverait le développement de la commune et son attractivité.

Que la CDA veuille des éoliennes n'est pas un problème, mais ces dernières devraient être réparties de manière équitable sur tout son territoire et surtout ne pas se situer dans des zones urbanisées. D'autres solutions existent aussi, notamment le développement du photovoltaïque ; il faut travailler également sur l'isolation des logements et leur autosuffisance.

Bref, il est temps que nos politiques entendent les revendications des gens lambda, au risque de faire le jeu des extrêmes dans les prochaines années.

Frédéric, un habitant de St Médard.

le 20/09/2022

5

Enquête publique parc éolien de l'Aubertière, commune de Saint Médard d'Aunis

Voici mon avis concernant le parc éolien prévu sur ma commune de Saint Médard d'Aunis, projet de « Eolise 3 l'Aubertière »

Ce projet générerait de nombreuses nuisances à l'environnement et aux nombreux habitants de la commune :

- dénaturation des paysages, atteintes à la faune et à la flore,
- des éoliennes très hautes et beaucoup trop proches des habitations même si la distance respecte le règlement actuel, elle n'est pas suffisante.
- Des éoliennes bien trop visibles des maisons et donc du bruit (quoiqu'en disent les promoteurs), les lumières (renforcées par la présence de nombreux passages d'avions de ligne, militaires et autres).
- Des travaux qui dénatureraient le site

Ce projet gâcherait donc notre environnement quotidien, notre cadre de vie et notre santé. A cela se rajouterait la dépréciation du prix de nos maisons dans un tel environnement ! leur prix à la vente chuterait malgré les dénégations de l'opérateur. Et quels dédommagements sont-ils prévus pour les riverains ? Rien !

Pourquoi ne pas développer ces parcs éoliens près de la côte ? Il y a du vent là aussi ! Mais il y a peut-être des communes de l'Agglo épargnées où il ne faut pas déranger les touristes et autres ! Alors que les ruraux éloignés...

Je ne suis pas opposé par principe à l'Eolien, mais à condition qu'il soit implanté correctement là où cela ne gêne pas ou peu les riverains, où il respecte un équilibre et où il profite à une majorité de la population. Il y a déjà suffisamment d'éoliennes à l'est rural de l'Agglo de La Rochelle.

L'opérateur n'a que faire de ces nuisances qu'il cherche à minimiser. Il a pour objectif de faire du profit sur le dos de la population et de l'Etat qui lui achète l'électricité produite à des tarifs bien trop avantageux.

Je tiens beaucoup à ce que ma contribution soit prise en compte. Mon avis est donc défavorable à ce projet comme il le sera pour le projet du « parc éolien Engie green » qui n'a de green que le nom !

Yves DEVAL 10 rue des Ormeaux les Touches Saint Médard d'Aunis.



DENIS Bernard

Le Treuil Arnaudeau

17220 SAINT MEDARD D'AUNIS

Le 7 septembre 2022

Bonjour,

Voici les raisons qui me conduisent à être opposé au projet éolien sur l'Aubertière – St Médard d'Aunis :

- **La vue des mâts d'une hauteur importante à proximité des villages**
- L'augmentation de la hauteur par rapport aux 1^{ère} éoliennes qui n'a pas conduit à un éloignement plus important des habitations
- **Les diamètres plus grands des pales engendrent un risque supplémentaire pour la faune et les oiseaux**
- Dévalorisation du patrimoine (reconnu par le Tribunal de Nantes)
- Aucun respect des élus et des habitants concernés dans cette zone très urbaine ; il n'existe pas d'autres implantations aussi proche de la population dans tout le département
- Du point de vue économique, la rentabilité d'un tel parc est dérisoire au regard de l'investissement ; Combien de fois, voyons-nous les éoliennes de Longèves et Ferrière à l'arrêt durant les périodes de grande chaleur ou de canicule et on nous explique que nous ne sommes qu'au début du réchauffement climatique
- **Les nuisances de ces machines sont conséquentes :**
 - o Nuisances sonores → bases fréquences : Eolise promet un suivi acoustique ; c'est bien le signe d'un problème connu
 - o Nuisances visuelles → clignotement permanent, effet stroboscopique des pales : on ne pourra plus jamais se promener dans notre campagne sans être soumis à ce phénomène très prononcé en début et fin de journée
- A priori, les projets 1 et 2 ont été rejetés par le Préfet ; Comment se fait-il que le nôtre, encore plus proche de l'aéroport de Laleu et dans la phase descendante des avions, ne soit pas concerné de la même façon, sans parler des avions militaires qui passent régulièrement en basse altitude.
- Enfin seuls 4 propriétaires ayant signé des baux emphytéotiques et ne résidant même pas à proximité des sites concernés permettent la dégradation d'un environnement pour l'ensemble de toute la population du secteur (environ 2000 habitants) c'est vraiment démocratique.

Merci de votre attention.

Cordialement

Bernard DENIS

DENIS MICHEP
8 Rue des chènes Sessiles
79500 MAZIERES / BERONNE.

Veuillez trouver ici ma contribution à l'enquête
publique de S^t Vedard d'Amis.

En tant que habitant des Deux Sèvres je suis
particulièrement touché par l'environnement éolien ultra
présent dans ma campagne - Je ne souhaite pas retrouver
dans cette belle région le même impact visuel dégradant
pour la beauté des paysages.



Mme DENIS Michèle
Le Treuil Arnaudeau
17220 SAINT MEDARD D'AUNIS

Le 7 septembre 2022

Bonjour,

Je suis opposée au projet d'implantation d'éoliennes sur l'Aubertière pour différentes raisons :

- Ce projet est beaucoup trop proche des habitations et touche plusieurs villages. Les communes alentour sont déjà largement mitées par plusieurs implantations
- L'impact visuel est très important et défigure considérablement la nature et la campagne environnante pour laquelle nous nous sommes installés en 1982 afin d'échapper aux nuisances des villes
- La production d'électricité est très aléatoire : si pas de vent, les éoliennes ne tournent pas, si trop de vent, il faut les arrêter, Où est le bénéfice ??
- Impact potentiel sur la santé de la population, des animaux : effets stroboscopiques, ondes permanentes, lumières qui clignotent de jour comme de nuit en raison du couloir aérien qui survole nos maisons
- Dévalorisation reconnue des biens immobiliers proches des parcs éoliens et pollution des sols pour des décennies
- Enfin de quel droit trois ou quatre propriétaires peuvent permettre l'implantation d'éoliennes à toute une population alors qu'ils n'habitent pas à proximité et ne supporteront donc pas toutes les nuisances.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes remarques et reste confiante dans l'abandon de ce projet .

Cordialement

Michèle DENIS



Michel BOUTET
27 rue de Chavanier
Le Treuil Arnaudeau
17220 ST MEDARD D'AUNIS

ENQUÊTE PUBLIQUE ÉOLISE 3

J'habite Le Treuil Arnaudeau depuis ma naissance, je connais tout particulièrement le secteur du projet Eolise 3 et je suis très inquiet d'une telle dégradation du paysage.

Je trouve que c'est une aberration totale d'implanter des éoliennes de 140 m (pour info la Tour de la Lanterne mesure 55 m !!) si près des habitations, à 617 m pour la plus proche, et à moins d'un kilomètre pour bon nombre d'entre elles, dans le secteur le plus peuplé de la commune, sans tenir compte des nuisances sonores et visuelles engendrées sur la santé. Des rues entières seront en vue directe sur le parc. On est pourtant dans une zone où les maisons sont dirigées vers le paysage agricole (Le Bourg, l'Aubertière, Le Treuil Arnaudeau).

J'ai constaté également qu'aucune prise de vue des maisons concernées en direction des éoliennes ne figure dans le dossier. Il est reconnu qu'aucun parc éolien n'a jamais été implanté si proche d'une zone peuplée dans le département, et la proximité est à chaque fois dénoncée sur les parcs existants. Il y aura un effet de masse, car notre commune sera encerclée par plusieurs parcs.

Les habitants du Treuil Arnaudeau s'inquiètent tout comme moi concernant l'éolienne sur la commune de Ste Soulle, au nord du Treuil, qui encerclera le hameau avec le site de l'Aubertière.

La cour d'appel de Toulouse a reconnu récemment que la présence d'éoliennes trop près des habitations peut avoir des répercussions sur la santé, donc jurisprudence. (Nov.2021). Et je viens de me rendre compte qu'étant dans l'approche de l'aéroport de La Rochelle, les éoliennes seront dotées de voyants rouges PLUS PUISSANTS jour et nuit, 24h/24h. Si près des habitations, c'est scandaleux !

« La constitution de l'OMS établit que la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain ». Ce critère n'est pas suffisamment pris en compte à mon avis.

De plus, la stabulation d'un troupeau de 150 vaches (dernier élevage laitier de la commune !) va se trouver à 826 m du parc, en vue directe aussi bien du bâtiment, que du pré dans lequel les bêtes sortent. Il faut tenir compte des mauvaises expériences d'éoliennes (Nozay 44) avec mortalité du bétail et impact sur les habitants, et constat que les troubles disparaissent avec l'arrêt des éoliennes. Dans le doute, on ne devrait pas prendre ce risque irrémédiable par la suite.

Mon inquiétude va aussi sur le fait qu'il existe à cet endroit une diversité d'oiseaux importante. Et sans nul doute, une multitude de ces espèces ne survivra pas, ce qui représente à mes yeux un réel gâchis. Pensons également au gibier, car une éolienne se trouve en pleine réserve de chasse.

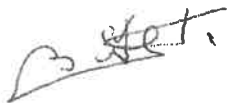
Notre secteur sera impacté dans l'avenir par le tracé du contournement ferré Est de La Rochelle, ainsi qu'une route alternative à l'A831. De quoi s'inquiéter pour les nouvelles générations.

Je constate également qu'aucun des propriétaires ayant signé la convention n'habite sur place et ne sera donc pas impacté par ces éoliennes.

Je peux également vous affirmer que les avions militaires passent régulièrement sur la zone L'Aubertière/Le Treuil Arnaudeau à très basse altitude et à grande vitesse. Je ne comprends vraiment pas pourquoi ce critère n'est pas suffisamment étudié, vu la hauteur importante des éoliennes sur le secteur NON PRIORISÉ au démarrage du projet.

Et pour terminer, je suis propriétaire d'un gîte labellisé Gîtes de France, et je peux également m'inquiéter du devenir du tourisme en Aunis, les clients désertent à coup sûr le secteur pour d'autres régions plus sereines.

D'une façon très globale, je ne suis pas du tout favorable à ce projet EOLISE 3, le promoteur n'a pas cru bon de concerter la population correctement, les flyers n'étant pas distribués dans toutes les boîtes aux lettres des riverains concernés.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. H. H.', is located at the bottom left of the page.

VOICI MES REMARQUES CONCERNANT LE PROJET EOLISE 3 L'AUBERTIERE

Tout d'abord, après avoir pris le temps d'examiner les documents d'enquête, j'ai constaté beaucoup d'imprécisions, d'oublis voire même de contradictions, semant le doute sur certaines informations pourtant essentielles pour formuler mon avis.

Ma première inquiétude est la hauteur des éoliennes 140 m ! aussi près des habitations, alors qu'il est reconnu par l'OMS un minimum de 1 à 1.5 km pour que les ondes ne nuisent pas à la santé, si importante à préserver pour tout un chacun.

La cour d'appel de Toulouse a reconnu le « syndrome éolien », pouvant entraîner des troubles sur la santé ainsi que des troubles anormaux à l'encontre des riverains vivant à proximité. Ainsi la présence d'éoliennes trop près des habitations peut avoir des répercussions sur la santé. Jurisprudence (nov.2021).

Page 290 du document 1 je constate : « Approche aérienne, vu la position dans la zone d'approche de l'aéroport, il y aura des feux de nuit et de jour plus puissants, voire même sur les mâts... à 360 degrés » ; mais c'est impossible d'accepter de tels désagréments, avec en plus l'ombre et le bruit des pales, et les ondes. Inadmissible !

Comment peut-on imaginer le quotidien des habitants impactés par la vue directe de ces éoliennes qui seront implantées sur les points hauts des villages les plus peuplés de la commune, L'Aubertière, Le Treuil Arnaudeau, Le Bourg, Delidon, Le Vivier, et causeront bien évidemment un impact visuel très fort, associé à des nuisances sonores. La distance des maisons les plus proches est trop faible, entre 617 et 850 m.

Il faut savoir qu'il n'existe pas d'autre parc éolien si proche d'une zone peuplée dans le département, et c'est la proximité qui est le premier point de contestation de la part des habitants.

On verra les éoliennes tout autour, on sera encerclé, c'est perturbant quand on ne sait plus où tourner la tête. Ce sera le cas avec l'éolienne sur la commune de Ste Soulle, pour les habitants du Treuil Arnaudeau. Ces implantations d'éoliennes ne sont pas organisées, sans aucune cohérence. Il y aura certes un effet de masse.

J'ai remarqué quelques photos prises à des endroits non stratégiques et ne démontrant pas la réalité sur le terrain. Aucune photo du point de vue des habitants depuis leur domicile ou leur lieu de vie. Des rues entières sont orientées en direction des éoliennes, au Bourg, à l'Aubertière, et au Treuil Arnaudeau. Et pourtant les observations ont été étudiées dans l'autre sens. Sans compter les photomontages grossiers et tronqués !!

La société préconise d'arrêter les pales au moment des moissons. Plusieurs agriculteurs m'ont dit que ce sera impossible.

Je m'inquiète également sur la dévalorisation des biens immobiliers, comment admettre ce problème, qui n'est évoqué nulle part dans les documents de l'enquête.

Tourisme : aucune mention sur le tourisme sur notre secteur. Deux pages sur le tourisme à l'étranger, sur le tourisme dans les régions françaises. Concernant le projet Eolise3, seulement quelques lignes pour rappeler que « le tourisme est focalisé sur La Rochelle, et que l'offre dans l'environnement du projet est très faiblement développée et s'oriente vers le tourisme vert ». C'est faux car le tourisme est pourtant très bien développé sur notre commune.

Je suis moi-même propriétaire avec mon mari d'un Gîte de France, au Treuil Arnaudeau. Je peux témoigner que les touristes viennent se reposer dans notre belle campagne, loin de tout désagrément. Alors, c'est sûr les éoliennes perturberont le tourisme vert ! Mais ces mêmes touristes sont largement tournés vers les activités rochelaises, ou insulaires et participent largement à l'essor économique local. Il est donc paradoxal de développer des champs d'éoliennes sur un territoire réputé touristique comme la plaine d'Aunis sachant que ces derniers désertent le secteur envahi de tours de 140 m !

Nous sommes inquiets, comme d'autres propriétaires, du devenir de notre Gîte, et du manque à gagner.

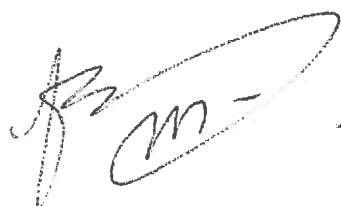
On nous parle d'autoconsommation ! Mais à condition d'implanter 21 éoliennes sur le territoire ! C'est une utopie, ce ne sera pas possible, d'autant que rien n'a été réellement étudié. C'est de la poudre aux yeux des habitants.

Je pense à mes jeunes voisins, un couple d'éleveurs très motivés, au Treuil Arnaudeau, qui a investi dans l'agrandissement de son exploitation de bovins laitiers. (150 VL). Ils connaissent les conséquences du courant parasite et sont très inquiets pour leurs animaux. Un cas précédent dans un autre département a vu ses animaux périr, et sa production baisser, ce qu'ils ne pourront pas supporter. Leur exploitation se trouve à un peu plus de 800 m en vue directe sur les éoliennes. Ne laissons pas disparaître la dernière ferme animalière de la commune, dont nous sommes tous fiers !

Je pense également à la faune très développée sur ce secteur de plaine et de bosquets. Nombreux busards, et oiseaux de toutes sortes vont être perturbés et périr au pied des éoliennes, ce que je trouve très triste.

Les avions militaires font leur entraînement régulièrement et passent à très faible altitude et à grande vitesse au-dessus de nos têtes. Ce secteur avait été classé non priorisé pour ce motif à la signature de la charte éolienne. Donc pourquoi prendre ce risque aujourd'hui ? Et ne plus tenir compte des décisions prises auparavant ? C'est tout de même bizarre et incompréhensible !!

Je suis absolument CONTRE ce projet d'Eolise 3, qui n'a pas su respecter les habitants en les ignorant totalement et ce, depuis le début de l'étude du projet.

 le 22/09/2022

M. et Mme BENETEAU Daniel.
8 Chemin des Abeilles, Le Tremp Arnaudean.
17220 St-Nedaud, Aunis -

(11)

(1)

Eoliennes Aunis 3

Nous sommes défavorable à ce projet. Habitant le
Tremp Arnaudean, nous sommes à pratiquement 600 m.
de 2 éoliennes qui font quand même plus de 140 m.
de haut avec une pollution lumineuse jour et nuit, ainsi
que des nuisances sonores permanentes et fatiguantes, qui
à terme seront néfastes à notre santé.

De même, l'exploitation agricole familiale de nos
enfants, située au même endroit. Eleveurs de vaches
laitières sera certainement fragilisée par des courants
parasitaires (les animaux étant très sensibles comme les
humains), ce qui peut influencer la fécondité de
celle-ci (cette exploitation laitière est la dernière du
village de St-Nedaud.)

Mais aussi, la dégradation de l'environnement en
ce qui concerne la faune locale diversifiée à ce jour.

Eoliennes Amis 3

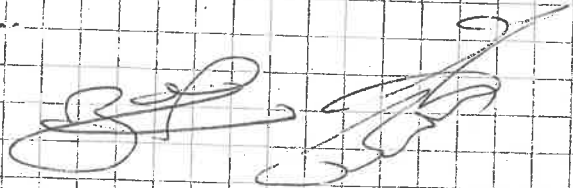
(2)

Et la valeur de nos habitations dépréciée par la dégradation environnementale paysagère.

Nous sommes sous un couloir aérien. Tous les jours, les avions de ligne qui atterrissent à La Rochelle passent au-dessus de notre village ainsi que les avions militaires.

D'autre part, nous avons du mal à comprendre la rentabilité du système Eolise pour la France, avec le montage financier dont les bénéfices vont aller directement à l'étranger (Belgique ou Luxembourg).

Comment se fait-il qu'en démocratie, on ne tienne pas compte des avis des conseillers municipaux ainsi que leur maire ; mais aussi des habitants du territoire ? ...



Les éoliennes, vaste programme ! A 600 mètres de nos habitations !

Une maison, un projet, la nature, la faune, le calme, le bien-être...
Et voilà ! Les éoliennes envahissent cet espace,

Trois pales visibles de tout côté, en plus, feu de signalisation clignotant 24/24 pour les avions empruntant le couloir d'approche de l'aéroport, bordé par les machines hautes de 180 mètres ce qui représente un danger certain pour les villages riverains en cas de collision l'avion continuera sa route quelques centaines de mètres pour s'abattre sur les maisons proches ceci n'a sûrement pas été pris en compte.

Les avions militaires d'entraînement évoluent à basse altitude dans cette zone.

Pollution sonore certaine, toujours ce bruissement continu,
Nous avons de nombreux oiseaux, des busards, des chauves-souris, des passereaux...
Les oiseaux ne distinguent pas les pales qu'ils viennent heurter, ce qui ne manque pas de les tuer,
La LPO a déjà publié des rapports concernant ses faits.

Nos maisons vont perdre de la valeur, ce qui est le cas déjà ailleurs
Beaucoup trop de nuisances à supporter pour un bénéfice incertain à part pour ceux qui louent leur terrain, certains n'habitent pas la commune.

Daumarie Dominique
Le Treuil Arnaudeau



Notre petit territoire parsemé de chemins
empierreés sait disant deserts au dire de l'étude
éolise risque de se retrancher durablement
défiguré par l'implantation d'éoliennes à la
fois très hautes, lumineuses, trop proche des
habitations, car installées entre trois villages
où personne ne pourra échapper à leur présence
étant donné qu'elles sont devant nos portes
et signalées par des éclats lumineux
renforcés et ce vingt quatre heures sur vingt quatre
en raison de l'aéropout de la Rochelle île de ré
et surtout du couloir d'approche situé dans
l'axe des éoliennes, ces lumières suffisant à elles
en cas de mauvais temps ou défaillance technique
à éviter une catastrophe. Il ne faut pas oublier
que les nacelles sont chargées de centaines de
litres d'huile et des fuites peuvent se produire
d'écoulement vers les nappes souterraines ou
veines d'eau entraînant une pollution préjudiciable
pour tous. La ligue de protection des oiseaux
a déjà alertée sur les risques liés aux pales
de Hélice pour une grande variété d'oiseaux.
Que dire du coût de ces installations au rien n'est
fabriqué en France et fait le fondation et de leur
efficacité sur le plan énergétique en terme de
rendement, pourquoi ne pas privilégier d'autres
systèmes comme l'hydraulique qui ont prouvé
leur efficacité aussi bien dans les milieux marins
que fluviaux.

J'espère que ces projets ne venant pas le jour
pour le bien être des riverains

PROJET EOLIEN

CONCERTATION :

Contrairement aux communications de la société Eolise il n'y a eu aucune concertation avec la population impactée par le projet
 rt des Pierrières La déclaration de cette société concernant des tarifs préférentiel pour une très vaste catégorie de clients est fausse, la tarification ne dépend pas d'eux
 Aucune compensation ni aucun aménagement n'ont été évoqués

Donc communication et dialogue au niveau zéro

AERIEN

Aucun dialogue avec l'association qui gère le club d'aéromodélisme qui serait impacté fausse déclaration quand à la distance entre la piste et le premier mat

On est extrêmement surpris qu'un tel champ éolien puisse être envisagé juste au niveau de l'entrée de l'approche de l'aéroport de La Rochelle .. les avions passants à 1 000 pieds, 300 mètres .. alors que le bout des pales est à 140 mètres.....

BIODIVERSITE

Reprise dans les documents des travaux de la LPO sur l'avifaune mais en omettant de préciser les emplacements (document publique) connus de nidification des différents types de busards espèce protégées en fort déclin et dont la Charente Maritime et en particulier la zone touchée est un foyer de conservation actif et indispensable à la survie de ces oiseaux...

Promesse de stopper les éoliennes lors des moissons alors que l'expérience démontre que cela n'est qu'exceptionnellement possible ! De plus il faudrait avoir la même action pendant toute la période de nidification

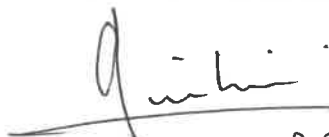
NUISANCES

Nous ne reprendrons pas en détail toutes les nuisances qui seraient provoquées, on précisera que, pour le moins, les présentations de ces nuisances faites par Eolise sont pour le moins minorées voire fausses. Certains parlent de mensonges

CONCLUSION

Si nous reconnaissons qu'une nécessaire orientation vers une électricité verte s'impose le projet de la société Eolise est l'un des pires que nous avons été amenés à étudier sur tous ses aspects... de plus l'attitude de cette société est absolument déplorable

Docteur Patrick GIULIANI membre de la Délégation départementale et régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux 9 rt des Pierrières le Treuil Arnaudeau Saint Médard d'Aunis


 23/09/2022

15

secretariat

De: Emile COUILLARD <emile.couillard@orange.fr>
Envoyé: mardi 27 septembre 2022 19:29
À: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Cc: projetaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr; secretariat@st-medard-aunis.fr
Objet: dépôt de contribution à enquête publique

Concerne « projetaubertiere-eoliennesaunis33@mail.registre-numerique.fr
 Déposants: Mr Emile Couillard et Mme Marie-Claude Couillard née Gillet résidant : Lieu Dit Délidon, 17220 St Médard d'Aunis ; nés en 1933

Nous avons longtemps travaillé, économisé, investi dans notre maison familiale de Délidon, afin de pouvoir y terminer convenablement notre vie.

Devant le projet ci-devant référé, nous demandons qu'il soit réétudié, avant toute mise en oeuvre, par un organisme totalement indépendant des personnels susceptibles d'être chargés de les réaliser , pour les raisons principales suivantes:

- Fort impact sur le Bourg de St Médard, l'Aubertière, le Treuil Arnaudeau, déjà impactés par des projets en cours (contournement Est de La Rochelle ,trajets alternatifs de l'Autoroute A 831...)
- Il n'est pas admissible de recevoir de l'administration du projet présenté des réponses telles que « l'impact sur le bourg de St Médard est nul »; ou que « le problème concernant tel point négatif « sera étudié après la construction... » ...!
- Nous n'avons découvert dans ce projet aucune annonce de compensation pour des troubles éventuels pendant ou après les travaux , ...pour une commune qui supporte déjà gratuitement les gênes accompagnant les approches aériennes vers l'aéroport de La Rochelle....et devront supporter bientôt, très indirectement...les inconvénients d'un parc éolien dans le pertuis Charentais....

**Courrier reçu en
Mairie le**
27 SEP. 2022
ST MEDARD D'AUNIS

Bonjour,

Je viens donner mon avis concernant les 2 parcs éoliens prévus sur la commune de Saint Médard d'Aunis, Eolise et Engie Green.

Je ne suis pas contre l'Eolien en principe mais à condition qu'il soit implanté correctement là où cela ne gêne absolument pas les riverains et je ne pense pas que ce soit le cas de ces 2 projets. Je tiens à ce que soit respecté un équilibre territorial. Il y a déjà suffisamment d'éoliennes à l'Est rural de l'Agglo de La Rochelle. Pourquoi ne pas prospecter à l'Ouest ?

Les opérateurs cherchent surtout à faire du profit et vendent très cher cette électricité à l'Etat et donc à la population ! Nous avons les nuisances et aucun avantage ! Aucun dédommagement.

Car les nuisances sont nombreuses pour notre territoire :

- Dénaturation de l'environnement, flore, faune perturbées. C'est aussi une zone de chasse. Donc protégée normalement ! Routes, chemins, champs défoncés.
- Proximité trop importante de nos habitations (j'habite Le hameau des Touches) même si la distance respecte le règlement actuel, elle n'est pas suffisante car le projet d'Engie Green implante les 4 très hautes éoliennes au sommet d'une colline sans arbres ou forêts, elles seront donc bien trop visibles de nos maisons et donc le bruit, les lumières, le reflet et la hauteur importante des pales vont gâcher notre environnement quotidien, nos promenades dans notre nature proche ! Voire notre santé... Nous avons déjà le passage des avions...donc ça suffit !
- Perturbation de nos réceptions aux différents réseaux, téléphone, Tv, etc. déjà que ce n'est pas terrible !
- Dépréciation du prix de nos maisons dans un tel environnement ! Leur prix à la vente chutera quoi qu'en disent les opérateurs. Les exemples pris dans leur pub pour rassurer les riverains sont mensongers car pris évidemment avant l'installation des éoliennes ! Et quel dédommagement est-il prévu pour les riverains ? Rien !

Pourquoi ne pas développer vos parcs éoliens près de la côte ? Il y a du vent là aussi ! Mais il y a peut-être des communes de l'Agglo épargnées où il ne faut pas déranger les touristes ! Alors que pour les ruraux éloignés, vous, les décideurs êtes bien moins soucieux de leur bien-être et environnement ! ...

Donc voilà ma contribution et mon avis défavorable à ces projets

Cordialement,

Florence DEVAL

**Courrier reçu en
Mairie le**
28 SEP. 2022
ST MEDARD D'AUNIS



BONNIE Jean Clark

E3

E4

M^{me} M^{me} BIGOT Didier

Rue du Mazureau

L'Hubertière S^t Médard d'Aunis

le 26. septembre 2022

(17)

Courrier reçu en
Mairie le

28 SEP. 2022

ST MEDARD D'AUNIS

objet: Enquête publique "Parc Eden de L'Hubertière"

Madame la Commissaire Enquêtrice.

Je vous fais parvenir les notes suivantes sur l'incohérence du projet et son inadaptation sur le site proposé.

① Visuel

J'ai retrouvé sur les différentes études le lieu où j'habite rue Mazureau à L'Hubertière. - étude 53 Annexe 1 (Photos prises sur la route)
Annexe 2 (conclusion)

J'ai pris une photo à partir de ma chambre

Annexe 3 (idem champs, haies...)

Le rapport de l'enquête Annexe 2 indique: EVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER
FORT en rouge à partir de la route. Vous pouvez donc imaginer le visuel à l'étage...? Les arbres et les haies proposés par la société ne peuvent en aucun cas améliorer ce visuel.

② bruit.

Etant donné que nous vivons à la campagne nous laissons la nuit souvent les fenêtres ouvertes préconisé pour la santé.
Les conclusions des études acoustiques (page 61/108 annexe 3) et 71/108 annexe 4) admet déjà qu'il y aura des nuisances sonores.. Le rapport propose un remède de bridage qui semble bien aléatoire et engendre d'autres types de bruits et diminue la productivité.

La société Eolise ne s'engage pas sur le type de matériel et sur l'optimisation de l'utilisation de ces équipements.
Absence de Budget prévisionnel.

Nous sommes dans le feu dans le domaine acoustique et surtout pour notre santé.

③ Éclairages

Étant donné que le projet est dans un couloir aérien. Il sera impératif de mettre des signaux sécuritaires spécifiques (réglementation). Les clignotants seront permanents et impact sur la santé.

Dans notre situation nous n'aurons pas d'autres choix pour nous protéger au niveau santé de laisser les volets et rideaux fermés la nuit.

Selon mes recherches, aucun projet n'a été réalisé en France aussi près des habitations, concernant au moins 1500 foyers triangle avec la commune et ses hameaux avoisinants.

Nous ne sommes pas les seuls à pointer les incohérences.

Nos recherches en France ont confirmés le risque santé.

Des cas de plus en plus fréquents de jurisprudence.

Nous n'avons pas eu une seule invitation de la part de la société Eolise pour information et débat. C'est difficile d'avoir confiance dans le projet qui nous paraît inacceptable.

AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

n°53 : Perception depuis la frange Est de L'Aubertière

Enjeux : Effet cumulé avec un autre parc éolien



Perception depuis les axes de communication

Perception depuis l'habitat en concurrence visuelle avec une éolienne de la zone



Localisation de la prise de vue

Photographie de l'état initial à 50°

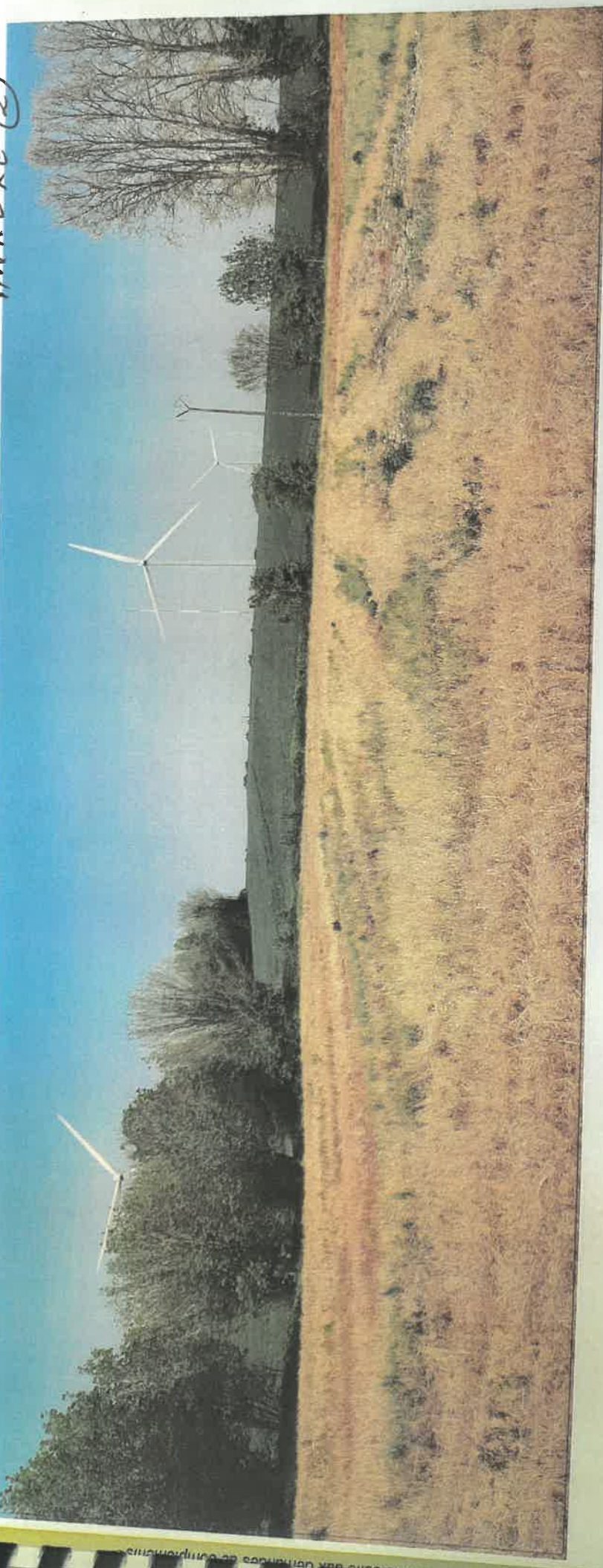
Caractéristiques de la prise de vue	
Identifiant	128
Coordonnées L93	X 392540 ; Y 6569640
Altitude	26 m
Date et heure	09/04/2020 12:28
Éolienne la plus proche	1 km
Éolienne la plus éloignée	2,4 km
Nombre d'éolienne visible	4/4
Azimut	-24°
Appareil photo numérique	Canon EOS 100D
Caractéristiques du projet	
Diamètre du rotor	117 m
Hauteur totale	140 m
Nombre d'éoliennes	4 éoliennes
Orientation du rotor	Vers l'observateur



LEGENDE : • **Projet** • Parc autorisé • Parc en construction • Parc développé par Eolise

Photographie de l'état simulé à 107°

Amorce (A)
 Vue de la Route Rue du HAZUREAU



Photomontage à 50° L'observateur doit s'éloigner de 43 cm pour une observation réaliste sur une impression A3.

TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER		ÉLÉMENT CONCERNE		ANALYSE PAYSAGÈRE		ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet curmule avec un autre parc éolien	Perception depuis les axes de communication	Loire sud, Nord Mt Andilly et Longèves	RD 110	Depuis ce point de vue, d'autres parcs, existant ou en développement, sont perceptibles en même temps que les éoliennes projetées de l'Auberlière. Cependant, en arrière-plan d'une masse arborescente importante, ils demeurent moins prégnants que les machines du projet.	> Effet de renforcement du motif éolien	Null	Très faible	Faible	Moyenne	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg		Frange est de l'Auberlière		Depuis ce point de vue situé sur les éoliennes du projet s'insèrent entre plusieurs masses végétales. Et ils sont entièrement visibles tandis que les autres machines sont filtrées par la végétation. Compte tenu de leur hauteur apparente importante et du fait que les masques visuels peuvent diminuer selon la position de l'observateur l'insertion du projet provoque une modification notable du paysage pour les usagers de la route départementale et pour les habitants de la frange est de l'Auberlière.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Null	Très faible	Faible	Moyenne	Fort	Très fort
					> Modification du paysage quotidien > Point d'appel visuel	Null	Très faible	Faible	Moyenne	Fort	Très fort



Année 3
Vue de la
Chambre



12 REDUCTION DE LA CONTRIBUTION SONORE DU PROJET

Afin d'atteindre les objectifs réglementaires en termes de protection du voisinage, les modes de fonctionnement des éoliennes peuvent être configurés afin d'assurer la conformité du projet.

Les tableaux ci-après présentent les éoliennes devant être bridées. Les modes bridés sont indiqués uniquement en un mode dit « réduit ». La mise en place du mode de bruit réduit entraîne une très faible perte de productible. Le bridage présenté ci-après est basé sur le modèle Nordex N117-3.6MW STE. Les données appliquées pour les différents modes de bridages sont celles certifiées par le constructeur Nordex.

La cartographie de la contribution, après optimisation, du parc éolien sur le voisinage est présentée à titre indicatif en ANNEXE 4 pour la vitesse de vent de 7 m/s en période nocturne.

Compte tenu, d'une part, que le modèle d'éolienne qui sera installé n'est pas encore défini et que, d'autre part, les caractéristiques des machines et des modes de fonctionnement optimisés évoluent régulièrement avec des innovations technologiques, un plan de bridage sera éventuellement déterminé à la suite des mesures de contrôle acoustique dans les 3 mois suivant la mise en service du parc. Ce plan de fonctionnement sera tenu à la disposition de l'inspection des installations classées ainsi que les éléments ayant conduit à sa détermination.

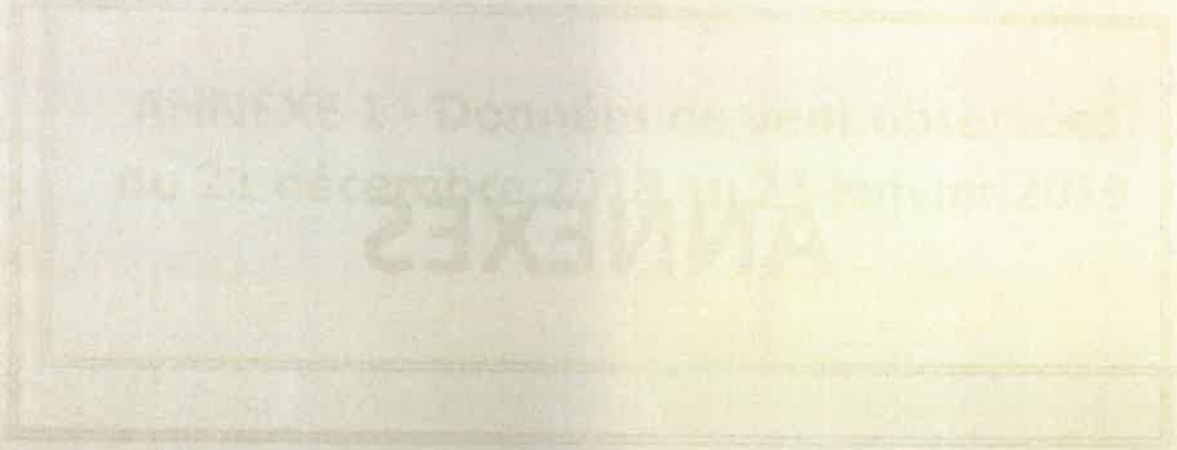
Annexe 4

14.5 Mesures de contrôle acoustique après installation du parc

Lors de la mise en service du parc, les éoliennes seront configurées avec un plan de fonctionnement optimisé assurant une conformité à la réglementation acoustique. Ces mesures devront être réalisées selon la norme de mesurage NFS 31-114 « Acoustique - Mesurage du bruit dans l'environnement avec et sans activité éolienne » ou les textes réglementaires en vigueur.

Cette campagne de réception post-installation sera effectuée dans les 6 mois après la mise en service du parc afin de confirmer le plan de bridage et de s'assurer qu'il n'y a pas de dépassement des seuils réglementaires.

Compte tenu des incertitudes sur le mesurage et les calculs, il sera nécessaire, après installation du parc, de réaliser des mesures acoustiques pour s'assurer de la conformité du site par rapport à la réglementation en vigueur.



Annexe 5

M^r Gaumi' Joël
11 bis rue des pucierres
Treuil Arnaudeuse

Courrier reçu en
Mairie le
28 SEP. 2022
ST MEDARD D'AUNIS

M^{me} BAUSSE/BILLARON Belle
9 grande Rue
Treuil Arnaudeuse
17 220 St Médard d'Aunis

M^{lle} Dandonneau Sylvie
(Commune exécutrice)

Madame,

Nous sommes venus habiter au treuil Arnaudeuse depuis quelques années maintenant mon frère en 2001 et moi en 1994. Nous avons toujours résidé à la campagne seulement pour avoir une vie paisible, agréable et tranquille. Depuis le projet éoliens quelques tensions pour les gens pour ou contre, ça devient m'importe quoi (Nous avons la sensation d'être manipulés un peu plus chaque jour.

Nous sommes contre ce projet éoliens, il faut une distance réglementaire de 500 m entre le bât et une éolienne et toute habitation voisine / le champ visuel / le bruit peut être évoquer comme une perturbation à proximité de l'éolienne / impact sur la faune, la flore locale. La hauteur peut poser problèmes pour les oiseaux qui peuvent être percutés par les pales en mouvement / infrasons / Balisage clignotant gênant pour les personnes. La durée de vie est d'environ 20 ans ce qui signifie qu'après cette période, il faut remplacer les pièces ou l'éolienne entière et après le socle de béton reste, c'est vraiment trop. En plus le paysage est gâché par les éoliennes, on en voit de plus en plus, cela occupe donc de l'espace. Ce n'est pas acceptable

le 24/09/2022 Fait à St Médard d'Aunis

Bausse



Secretariat Mairie Saint-Medard d'Aunis

De: Matthieu Couillard <matthieu.delidon@gmail.com>
Envoyé: mercredi 28 septembre 2022 11:56
À: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Cc: projetaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr; secretariat@st-medard-aunis.fr
Objet: dépôt de contribution à enquête publique eolienne

je tiens par la présente à signifier mon refus de voir ce projet aboutir, sur notre commune, au vue des études faite qui laisse une part d'ombre bien trop importante quand a l'impacte environnementale de celle ci, et un dedun évident pour nous habitants de la commune de st Médrad d'Aunis

M Matthieu COUILLARD

**Courrier reçu en
Mairie le**
28 SEP. 2022
ST MEDARD D'AUNIS

M^r Laurent Beneteaud
M^{me} Monique Beneteaud
2 Chemin des Abeilles
Le Treuil Arnaudouan
17220 St Medard d'Auxais

futur projet eolien

Je m'oppose au projet eolien

en tant q'habitant depuis 6 generations
je ne suis pas pour amocher notre belle campagne
pour d'une part la proximite des 3
villages (St Medard, l'Abertiere, le Treuil Arnaudouan
distant de 2 km les uns des autres
- L'impact visuel et les nuisances
sonore

Egalement les quelques 1500 tonnes
de beton et ferraille enfuit sous le pied de
chaque machines

- L'effet Stroboscopiques
- L'impact des feux au bout des bras
de jour comme de nuit, Ceci dans un couloir
aerien, a proximite de l'aeroport de
La Rochelle.

- la premiere eolienne et a moins de
650 m des Maisons.

- en fait un gros impact negatif dans
notre campagne pour une trop chere
et faible production electrique

Laurent Beneteaud

Monique Beneteaud

M^r et M^{me} Benetcaud
 Georges et Helene
 6 Chemin des Abeilles
 le Treuil Arnaudean
 17220 St Medard d'Arzac

futur projet eolien

Je m'oppose au projet eolien

En tant q'habitant depuis 5 Generations

- Pour d'une part la proximite des villages dans le milieu de la commune entre St Medard l'Abbaye et le Treuil Arnaudean distant de Moins de 2 Km les uns des autres
- L'impact visuel et les nuisances Sonore
- Egalement les quelques 1500 Tonnes de Beton et ferailles enfout sous le pied de chaque Machine
- L'effet Stroboscopiques
- L'impact des jeux en haut des mats de jeux comme de nuit, dans un couloir aerien a proximite de l'aeropot de la Rochelle
- La premiere eolienne a moins de 650 m des Maisons
- en fin un gros impact negatif dans notre Campagne pour une trop chere et faible production electrique.

[Signature]

M. Bonin Jean-Claude
1, Route de Vérines
Le Vivier
17220 St Médard d' Aunis

En 1978, nous sommes arrivés dans un petit paradis: des prés verts entourés de haies où paissaient paisiblement des troupeaux de vaches, et un cours d'eau où nous pêchions vairons et anguilles . Avant, avec le remembrement, le paysage avait déjà changé. Beaucoup de haies avaient été arrachées pour créer de vastes étendues céréalieres. Avec l'irrigation, le cours d' eau s'est asséché 4 ou 5 mois par an, et les poissons ont disparu.

Un peu plus tard, nous avons vécu de nombreuses années avec la hantise de voir l'autoroute A 831 couper notre territoire.. Heureusement, ce projet a été abandonné.

Une déchetterie a été construite, augmentant de manière exponentielle le nombre de véhicule circulant sur la D 109.

Et maintenant,, on veut installer des monstres d'acier aux pales non recyclables à notre porte, dans un trou de souris non bâti. Cet impensable projet, rejeté par la commune et une grande partie des habitants, est au cœur d'une zone à très forte densité de population et toucherait au minimum trois villages.

Ce mur d' éoliennes serait orienté Nord- Sud, ce qui ferait qu'au levant et au couchant, nous subirions un effet stroboscopique insoutenable.

La législation en vigueur quant aux distances des habitations est respectée, mais rappelons que celle-ci n'a pas évolué alors que les machines sont devenues des monstres de 140m de haut et plus ...

Dans le dossier fourni par Eolise, les photos-montage sont un véritable scandale. Elles sont loin de refléter la réalité au point que ces éoliennes semblent construites en plein désert. La taille de ces engins a été fortement minimisée et l'habitat est quasiment inexistant. Nous aurions aussi aimé consulter des clichés de la période hiver, quand la végétation ne cache plus rien...

La zone de servitude aérienne imposerait des feux de signalisation puissants de jour comme de nuit, ce qui aurait un impact visuel désastreux pour les riverains et la faune environnante.

Le bâti serait bien sûr dévalorisé. En effet, mon voisin immédiat qui essaie de vendre son bien s'entend dire par les acquéreurs éventuels qu'ils préfèrent attendre la décision relative au parc éolien.

Enfin, il est regrettable que les deux actionnaires de ce parc soient deux sociétés basées en Belgique et au Luxembourg afin d'échapper à l'impôt en France... Même le mât de mesure a été érigé par des Polonais !!!

Nous demandons en urgence l'arrêt de projets de construction de tout nouveau parc dans le nord Charente Maritime, cette région étant déjà beaucoup trop impactée par ce fléau.

Mr Coudin Christian.

Chemin Delidon 17220 Saint Médard D'Aunis

Objet : Non au projet Eolise 3

Contribution : Le peu de productivité produite par ces engins et reconnu . Par contre une grande partie de ces machines ne sont pas recyclable sans parler des 750 à 1500 tonnes de béton et ferraille . Où est l'écologie ?? Elles dénaturent le paysage et le bien-être des habitants, nuisances sonores et visuelles puissant feux de signalisation jour et nuit couloir aérien oblige , effet stroboscopique , cela concerne trois villages . Dépréciation immobilière importante . Toute ces nuisances ne semble pas où très peu prise en considération par les décisionnaires politique où les promoteurs et industriels concernés. Non aux éoliennes

M^r SAVOURÉT Alain
10 Rue du TOURNEVENT
17220 SAINT NÉDARD D'AUVIS

24 4

Objet : note concernant l'implantation de 4 éoliennes par la société ÉOLISÉ
Projet ÉOLISÉ 3 dit de l'Aubertière
Enquête publique réalisée du 29 août au 28 septembre 2022

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Cette note pour vous dire mon opposition à l'implantation de ce champ d'éoliennes. Dans un premier temps je tiens à me présenter, j'ai bientôt 73 ans il ya 40 ans que je suis installé à St Nédard d'Auvis venant de la région parisien Pourquoi St Nédard, pour sa tranquillité et l'environnement de ce bourg. Je ne suis affilié à aucune association et toutes les informations qui m'ont servi à étayer mon propos je les ai trouvés en matière dans le dossier d'enquête.

Je ne suis pas foncièrement anti-éolien même si le ratio efficacité/prix/gain carbone ne me satisfait pas vraiment. Parlez de ce projet. On nous dit beaucoup d'effet carbone positif en fonctionnement ce qui est vrai mais on parle peu de l'après et surtout pas de l'avant au moment de la construction de ces éoliennes et là le bilan est beaucoup moins positif voir très mauvais.

Premier paramètre qui me fait être opposé à ce projet c'est son emplacement. D'abord emplacement général, car 80% des éoliennes de la région Nouvelle Aquitaine sont implantées dans le nord de la région. Pourquoi cette discrimination ? Ensuite l'emplacement particulier de ce projet dit de l'Aubertière. On implante ce parc en enclave au milieu d'environ 2000 personnes (les premières maisons sont à un peu plus de 600m des mâts). On va me dire que ce choix s'est fait en concertation avec la mairie et le CDA de La Rochelle, or il me semble que pour la mairie ce projet a toujours été rejeté quand à le CDA, si on regarde le plan (Dossier 1 page 193 et dossier 2 page 19) on voit que cette zone d'implantation se situe en zone non priorisée alors pourquoi prendre cette zone en contradiction avec ce qui était prévu alors que des zones priorisées me semble-t-il ne sont pas utilisées. D'autre part pour cette zone plusieurs projets ont été envisagés (Dossier 1 page 220 et suivantes) projets qui étaient de 6 éolien alors pourquoi éventuellement ne pas supprimer les mâts 3 et 4 du présent projet qui sont les mâts les plus impactants et les mettre à la place des 2 mâts plus au nord qui ont été supprimés alors qu'ils semblent plus éloignés des habitations. De plus le mât 3 se trouve en plein dans l'axe d'approche de l'aérodrome de La Rochelle (Dossier 7). On va me dire que le mât a été surbaissé (3 mètres de moins que les autres!!) et que l'éclairage de celui-ci ne être renforcé jour et nuit (Dossier 1 page 290 et 291), une pollution de plus pour les riverains et les animaux qui n'auront jamais de nuit complète. On va me répondre que les avions passent plus haut mais ce ne serait pas la première fois que des instruments de contrôle d'un avion aient des problèmes surtout si il ya du brouillard...

.../...

Deuxieme parametre qui me fait rejeter ce projet c'est le visuel. Certains peuvent me dire que c'est subjectif et que même la tour Eiffel avait ses detracteurs au moment de sa construction mais il me semble que même pour les promoteurs du projet c'est un point sensible puisqu'ils envisagent de faire des plantations pour masquer les mâts (je ne vois pas comment on peut masquer un mât de 11 de 110 mètres avec des arbres qui vont faire 10 à 15 mètres maximum). Autre parametre qui me fait penser que même les promoteurs du projet pensent qu'il faut minimiser cet impact visuel (tout au moins dans l'esprit des gens) ce sont les photos montages d'impact visuel (dossier 4) car certaines de ces photos sont la pour nous démontrer qu'il y aura peu de changement dans le paysage et ça tourne parfois au ridicule. Je ne prendrais qu'un exemple car je le connais bien. C'est la photo 54 du dossier 4: "Perception depuis la frange nord de St Médard d'Aunis". Elle a été prise au niveau du 19 rue du Tourne vent (moi je suis au 10). Par cette photo on tente de prouver que l'impact visuel de l'installation est peu important (on se trouve environ à 900 mètres du mât 3). La photo a été prise au pied du pignon de la maison - ce qui de ce fait cache le mât 3, il y a un arbre qui cache le mât 4, quand au 2 ils sont masqués par pergola de l'air de jeu. donc les mâts sont peu ou pas visibles mais seulement de cet endroit où a été prise la photo. Il suffit de se déplacer de celui-ci à droite ou à gauche ou de se reculer pour les voir. le texte illustrant la photo est assez édifiant à ce sujet et se conclut par "mais la visibilité du projet peut être bien plus importante selon la position de l'observateur, en particulier depuis l'intérieur de la parcelle privative". Alors pourquoi ne pas avoir fait une simulation à partir d'un autre point pour montrer réellement l'impact visuel dans ce secteur. ça veut dire que le promoteur admet que depuis chez lui le propriétaire de la maison sera beaucoup plus impacté que ce que l'on veut nous montrer. De qui se moque-t-on. peut-on faire confiance à des gens qui veulent nous tromper? Je peux vous dire que de chez moi qui suis à une centaine de mètres de cette maison quand le mât de mesure était en place je le voyais parfaitement et il ne faisait qu'environ 80 mètres de haut. Qu'en serait-il avec des éoliennes de 110 mètres et plus (le mât de mesure se trouvait à l'emplacement prévu pour l'éolienne numéro 3).

De plus au niveau visuel il est indiqué (dossier 1 page 329) qu'avant même l'implantation de ces mâts la pression visuelle est déjà maximum au niveau du bourg. Il est dit "Avec l'intégration du projet de parc éolien de l'Aubertière l'ensemble des seuils d'alerte sont atteints. Cependant deux de ces seuils sont atteints dès l'état initial mais le projet de l'Aubertière contribue à augmenter la saturation de l'angle horizontal...". Du fait de la faible distance avec les habitations on va avoir un effet de masse qui va se produire sans oublier l'effet stroboscopique.

Autre parametre qui pour moi est le plus important pour le rejet de ce projet

c'est le bruit. Des simulations ont été faites pour nous démontrer qu'il y avait peu d'impacte, qu'on mourait à environ 45 décibels, c'est peu en principe mais c'est beaucoup quand il y a peu de bruit extérieur et c'est un bruit continu. Il ne faut pas oublier que le bourg de St Héldard se situe à l'est de l'installation et que dans notre région les vents dominants sont d'ouest donc nous serons régulièrement impactés par ce bruit. Les différents schémas semblent vouloir montrer que le bruit s'arrête (comme par hasard) au ras des maisons du bourg. De plus l'étude a été faite pour des vents faibles (5m/s soit 18km/h et 7m/s soit 25km/h). On sait que nous avons souvent dans notre région des vents bien supérieurs et on sait que plus le vent est fort et plus le bruit se diffuse. Pourquoi ne pas avoir fait des études avec des vents plus forts en sachant que ce type d'éoliennes peu fonctionner jusqu'à une vitesse de vent de 25m/s soit 90-95km/heure. Quand on voit déjà la différence entre les schémas des vents entre 5m/s et 7m/s il y a de quoi être inquiet quand à notre qualité de vie, mais ça me rassure il est indiqué par le promoteur que le bruit ne sera pas perceptible à l'intérieur des maisons fenêtres fermées... alors vivons reclus!

Il y a les bruits qu'on entend et ceux plus sournois que l'on n'entend pas et qui sont certainement plus dangereux ce sont les ultrasons et surtout les infrasons. Les promoteurs du projet nous disent (dossier à page 306 et suivantes) "des connaissances acquises récemment chez l'animal montrent toutefois l'existence d'effets biologiques induits par l'exposition à des niveaux élevés d'infrasons. Les effets n'ont pas pour l'heure été décrits chez l'être humain". On admet que les éoliennes produisent des infrasons mais aucune mesure n'est donnée. On ne connaît pas les effets sur l'homme car peu d'études ont été faites ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de danger. On a des précédents, il suffit de penser à l'amiante. C'est le principe de précaution. C'est certainement parce qu'il y a peu d'études à ce sujet que l'OMS préconise "aucune installation d'éoliennes ne devrait être implantée à moins de 2500 mètres de toute habitation" vous allez être dans notre cas pour les plus proches à 4 fois moins de distance et pour la grande majorité des 2000 habitants directement concernés à moins de 2 fois moins. Autre paramètre, qu'en est-il de nos animaux de compagnie? Les promoteurs du projet disent qu'il est prouvé que les infrasons sont mauvais pour eux. De plus il est dit que ces infrasons se diffusent plus loin que les bruits audibles ce qui implique donc que comme on est déjà impactés par ces bruits audibles on le sera encore plus par les infrasons. Alors se pose la question: se fait quoi de nos animaux de compagnie, se fait quoi de la dernière ferme d'élevage du secteur située au Tremit Arnaudean avec ses plus de 200 vaches qui vont brouter à 500 mètres des mâts? Dans aucun dossier de cette enquête publique qui nous a été fourni il n'est question de nos animaux. Une grosse étude a été faite sur les animaux sauvages et c'est très bien mais sauf erreur de ma part j'en ai rien trouvé sur nos chers compagnons à quatre pattes. Devra-t-on les équiper de bouchons d'oreilles pour les laisser sortir?

Dernier problème c'est celui concernant la réception aérienne de la télévision.
A ce sujet il est admis qu'il peut y avoir des inconvénients (dossier 1 P292)
mais que c'est peu probable dans le cas de l'installation de l'Aubertière. A
voir! car il n'y a pas d'explication. Par contre O - nous indique que si problèmes
il y a ils devraient être réglés dans les 3 mois!! Faut de telle O - ne pouvoir
regarder les colonnes tourner!!

Ou va me dire qu'avec tous ces problèmes je n'ai qu'à démissionner mais pourq-
je suis bien à St-Victor et de plus malgré ce que disent les promoteurs du
projet (Dossier 1 P286) je suis certain que ce genre d'implantation va faire
baisser le prix des maisons du secteur et de ce fait je ne suis pas sur de
retrouver ailleurs avec le prix de la vente l'équivalent de ce que j'ai ici.

Alors pourquoi implanter ce type d'installation sur cet emplacement pourtant
classé non prioritaire par le CDA, terrain qui est enclavé dans une zone
impactant potentiellement plus de 1000 personnes avec toutes les nuisances
que cela implique et qui plus est en plein dans l'axe d'approche de
l'aérodrome de La Rochelle - Île de Ré.

Merci Madame la Commissaire D'enquête d'avoir pris le temps de me lire
Bonne nuit

06 82 25 26 37



Le 28/09/2022

Madame la commissaire enquêtrice,

Nous sommes habitants du Treuil Arnaudeau, et donc très proches des futures éoliennes. En effet notre maison se situe à 750 mètres de la plus proche des éoliennes, sans aucun élément paysager pouvant cacher la vue de ces machines. Nous ne voulons pas subir de jour comme de nuit les flashes lumineux incessants, en rapport au couloir aérien situé juste au-dessus, sans parler du bruit.

De plus, nous sommes un couple de jeunes agriculteurs, éleveurs de vaches laitières, lait destiné à la fabrication du beurre AOP de Surgères. Nous nous inquiétons fortement des nuisances futures du projet éolien envers notre troupeau, concernant les courants parasites ou ondes magnétiques engendrés par leurs fonctionnements ou le transport de leur production électrique par câblages souterrains. Plusieurs cas en France (notamment celui de Nozay) témoignent d'un gros impact sur le bien-être des vaches, ainsi qu'une très forte mortalité de ces dernières. Des investissements ont été réalisés afin de reprendre la ferme familiale ainsi, la pérennité du dernier élevage de vaches laitière de la commune en dépend. Rappelons aussi qu'une ferme familiale comme la nôtre permet de nourrir 3900 personnes par an. De plus, beaucoup d'emplois et d'intervenants participe à la vie de la ferme en amont, sans parler des métiers de transformation de notre lait en aval.

Nous sommes pour les énergies renouvelables, nous produisons sur la ferme de l'électricité, avec une installation de 100 Kwc de panneaux photovoltaïques, le tarif de rachat n'est pas subventionné (0.098 €/kwh) par contre celui de l'éolien lui, est très largement aidé (0.86 €/kwh), donc un coût énorme pour les citoyens pour une source d'énergie très impactante pour les riverains et les animaux.

Nous sommes donc contre ce projet.

Merci de l'attention que vous porterez à témoignage

Estelle Frappier et Xavier Beneteaud

St Etienne d'Aux le 28.09.2022.

M^r et M^{me} Martin Alain
19 rue du Tourne Vent
47220 St Etienne d'Aux

Objet: Opposition aux Eoliennes

Madame, Monsieur,

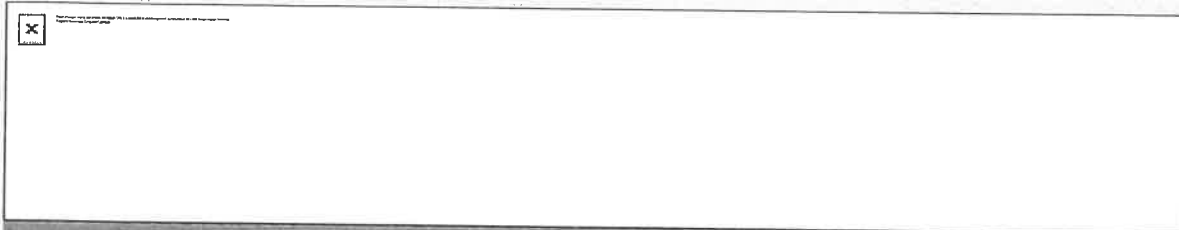
C'est par ce courriel que nous venons dire Non aux Eoliennes. Nous sommes venus vivre cela fait 3 ans maintenant dans cet endroit à notre retraite fuyant les bruits et les odeurs de la ville. St Etienne d'Aux est un endroit agréable nous pouvons nous y promener, profiter de la nature, respirer l'air sain, marcher dans les sentiers avec une vue sur la campagne.

Et que nous recherchions nous l'avons, mais bientôt vous allez nous imposer des éoliennes.

Bruit - une gêne - et notre santé, que va-t-elle devenir, pour nous et les animaux.

~~M^r Martin~~ M^{me} Martin

De: EUSA registre@registre-numerique.fr de la part de Registre Numérique <registre@registre-numerique.fr>
Envoyé: mercredi 28 septembre 2022 09:36
À: contact@setrap-tp.fr
Objet: Validation du dépôt de votre contribution sur le registre numérique d'enquête publique



REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET EOLIEN DE L'AUBERTIERE - ÉOLIENNES D'AUNIS 3.

Bonjour Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre participation à l'enquête Projet éolien de l'Aubertiere - Éoliennes d'Aunis 3. en cours.

Votre contribution à bien été enregistrée :

Objet : Parc éolien St Médard d'Aunis

Contribution : Bonjour, Compte tenu du délai écoulé depuis notre 1er contact avec la société Eloise en mai 2017 et au regard et constat des ouvrages en service, nous ne souhaitons plus la construction de telles installations ! Il est maintenant beaucoup plus facile d'apprécier et d'entendre les inquiétudes et désagréments de ces engins :

- Bruits incessants
- Disgrâce dans le paysage
- Risque de démantèlement partiel des pâles
- Connaissance réelle de leur production et de leur fonctionnement?

Sachant que dans d'autres états, ces engins sont en cours de démolition au-delà de 10 années et que les déchets issus du démantèlement sont purement et simplement enfouis car non recyclable! Serait-ce que nous n'avons pas tous la même appréciation de l'écologie et de la protection de notre planète ? Nous

espérons être lu et entendu afin de sauvegarder ce que nous prévoyons de transmettre à nos enfants. P/C Raymond DEMEOCQ, propriétaire de parcelle impactée par la construction du parc éolien Séverine Mallet Tél. : 05.46.44.17.04 / Fax. : 05.46.44.81.47 Route d'Aytré – Le Moulin BP 10035 – 17183 PERIGNY Cedex

DERNIÈRE ÉTAPE POUR FINALISER LE DÉPÔT DE VOTRE CONTRIBUTION SUR LE REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En cliquant sur le lien ci-après, vous validerez l'envoi de votre formulaire et la publication de votre contribution sur le registre numérique d'enquête publique.

VALIDER

Si le bouton n'apparaît pas ci-dessus, vous pouvez copier ce lien dans la barre de votre navigateur :
https://www.registre-numerique.fr/projetaubertiere-eoliennesaunis3/verification?token=dd74fe4f543c6ffd8efc2a8464ccbb2d&mail=contact%40setrap-tp.fr&uuid=9df0ac70-133b-40da-a09d-32e55cd0512b&utm_source=validation&utm_medium=email

La Commission d'Enquête se tient à disposition du public lors des permanences dont le calendrier figure à l'arrêté d'ouverture d'enquête accessible depuis la page d'accueil du registre numérique.

Le registre dématérialisé d'enquête publique est un service de PubliLégal © 2014 - 2022

1, rue Frédéric Bastiat 75008 Paris - www.registre-numerique.fr

Vous recevez cet email suite au dépôt d'une contribution sur le registre numérique.
si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails concernant cette procédure, vous pouvez l'indiquer en cliquant ici



(27)

Sabine LACROIX
La Martinière
1 rue du moulin
17220 ST MEDARD D'AUNIS
à

Madame le commissaire enquêteur

Saint-Médard d'Aunis, le 27 septembre 2022

Objet : enquête publique – projet éolien de l'Aubertière- EOLISE 3

Le développement des énergies renouvelables sur la CDA est nécessaire, toutefois le choix qui est fait de développer massivement l'éolien sur notre territoire est une aberration pour des raisons économiques mais aussi sociales, écologiques et sanitaires.

1) - non-sens économique

Le développement de l'éolien participe à une évasion budgétaire colossale à destination de pays tiers (la Chine, notamment) et de fonds de pension étrangers qui rachètent, bien souvent, les exploitations d'aérogénérateurs industriels rapidement après leur mise en service.

Eolise informe que la fourniture d'électricité serait gérée par une structure dont la gouvernance regrouperait des acteurs locaux. Il est difficile de croire Eolise qui organise un actionariat financier offshore via la Belgique et le Luxembourg. Il ne faut pas ignorer les conflits d'intérêt de ce montage financier.

Sa proposition de "circuit court énergétique" n'engendrera aucune retombée financière non prévue pour les habitants des communes (ni même pour la France) puisque l'électricité provenant de l'éolien n'alimente pas directement les bâtiments mais est ré-injectée dans le réseau.

En revanche la population continue de payer le prix fixé par son fournisseur d'électricité et également la C.S.P.E (via leur facture d'électricité). Quant aux promoteurs, ils bénéficient d'un tarif de rachat très avantageux de 82 cts le KWh et d'autres avantages fiscaux.

Quant à la proposition d'Eolise de réduire la consommation d'électricité de 20 %, elle ne pourra être garantie dans la durée (aucun cas en France et tout dépend des consommateurs) et son montage d'autoconsommation permettrait de revendre plus cher son électricité auprès d'EDF.

Rappelons que le fonctionnement d'une éolienne par intermittence implique d'autres sources d'énergies disponibles (charbon -rejets importants de CO²! ; lignite en Allemagne, gaz en Espagne)

Enfin, le Conseil Départemental 17 et les collectivités locales se sont engagées à favoriser les activités liées au tourisme apportant un important gain économique et attractivité, l'initiative de ce projet éolien serait donc une aberration sacrifiant la population et son terroir.

2) clivage social

128

Les exploitants agricoles ayant signé les baux emphytéotiques avec les sociétés développeurs d'éoliennes deviennent co-responsables de tous les problèmes inhérents aux éoliennes. Cela crée des tensions dans les hameaux et villages. Quid des futures générations héritières de ces gigantesques machines ?

3)- Impact sur l'environnement :

* écologie ? :

- inquiétude sur le recyclage des éoliennes en fin de vie (20-25 ans). Il faut savoir qu'aux USA des milliers de pales d'éoliennes sont enfouies dans le sol (<https://www.ventdesnoues.org/2020/06/16/un-cimetiere-a-pales-deolienne-le-paradoxe-de-lecologie/>).

- artificialisation des sols (excavation de 20 mètres de diamètre, profondeur de 34m, ferrailage, des milliers de m³ de béton) – Si démantèlement, une partie de ces matériaux de construction restera enfouie. Nos campagnes sont suffisamment bétonnées par de nombreux lotissements et zones d'activités.- utilisation de matériaux rares pour leur construction.

* biodiversité ? :

Des études prouvent que les espèces protégées sont fortement impactées par cette industrialisation (ex : <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/developpement-durable/energie/eolien/impact-sur-la-biodiversite>), sans oublier les animaux sauvages qui quittent leurs habitats naturels en raison des nuisances sonores (infrasons) et terrestres.

La Commission du parc naturel régional du marais poitevin a émis un avis très réservé, le 7 avril 2022, en l'état actuel du dossier d'Eolise.

* paysage et monument historique :

Pollutions visuelles : cumul et saturation du champ de vision dans un rayon de 10 km – village de St-Médard d'Aunis déjà encerclé.

L'église de Ste-Soulle, inscrit aux monuments historiques risque une co-visibilité avec certaines éoliennes. Or, le Conseil d'État, par arrêté du 22 septembre 2022 a jugé que les préfets devaient prendre en compte la co-visibilité du projet avec des bâtiments remarquables quelle que soit la protection dont ceux-ci bénéficient (ex annulation décision de la cour administrative d'appel de Lyon)

* distance d'éloignement par rapport aux habitations :

L'Académie de Médecine recommande une distance minimum entre les habitations et les éoliennes 1,5 kms. Malgré cette réglementation, et l'augmentation de la hauteur des pâles ces dernières années, la loi française imposant seulement 500m devrait être absolument modifiée. Où est le principe de précaution ?

Pour la première fois en France, un Tribunal Administratif confirme le lien entre l'industrialisation d'une zone rurale par l'éolien, les nuisances environnementales des éoliennes situées à moins de 1000m des habitations, et la baisse de valeur immobilière (TA Nantes n°1803960 18 dec.2020) ou Cour d'appel d'Angers (arrêté du 9/04/2010) : perte de 10 %.

Notamment sur les points suivants :

- Les éoliennes sont bien un motif de déclassement fiscal.

- B.
- Les éoliennes ont un impact négatif sur la valeur des biens des riverains.
 - Les nuisances environnementales des éoliennes sont reconnues pour les particuliers comme elles l'étaient déjà pour les collectivités locales

4)- impact sanitaire par l'exposition aux éoliennes

*** constats sur la santé animale (distance des éoliennes : 720 mètres) :** bovins : -effondrement de la production de lait et de sa qualité -Refus d'entrer dans certains bâtiments - mort subite de veaux - Les vaches refusent de boire ou de manger le fourrage à certains endroits - lait impropre à la consommation

Les pigeons voyageurs dressés ne retrouvent plus le pigeonnier (champs électromagnétiques dans l'air et dans le sol)

Les abeilles, qui communiquent par infrasons, sont déboussolées suite à la mise en route des éoliennes, elles ne se regroupent pas pour former un nouvel essaim au printemps (Les infrasons des aérogénérateurs sont de même fréquence)

*** constats sur la santé humaine :** (recommandations de l'ANSES)

pollution énergétique - rayonnement électromagnétique -effet stroboscopique.

Les « syndromes éoliens » : Fatigue - Crises d'épilepsie qui cessent après éloignement du site - maux de tête - - insomnies - Effet stroboscopique - Problèmes neurologiques - Vertiges Frissons Acouphènes Nausées - problèmes cardiaques - Nuisance liée au bruit

Il a été constaté que les humains comme les animaux, n'étaient plus capables d'éliminer les terres rares de l'organisme. Ces terres rares sont présentes dans le sol et l'eau depuis « les tubes cathodiques », en plus des ordinateurs, téléphones, écrans etc. -

Le laboratoire Toxseek a constaté une augmentation du taux de terres rares dans les poils de vache et dans les cheveux à proximité des parcs éoliens, antennes relai, par rapport à la moyenne de la population.

Ces terres rares (métaux) ont des propriétés magnétiques (de 20 à 100 fois supérieur à un aimant classique). Ces métaux sont de plus en plus utilisés et ne font pas l'objet de retraitement ou de recyclage. Nom des terres rares détectées : Cérium Dysprosium Erbium Europium Gadolinium Holmium Lanthane Néodyme Praséodyme Samarium Thulium.

Enfin, plus le champ électromagnétique est fort (antenne + éolienne + ligne HT) plus les conséquences sont catastrophiques sur la santé humaine.

En conclusion, je **suis tout à fait défavorable** à ce projet d'implantation d' aérogénérateurs industriels dans ces milieux naturels. Il ne s'agit pas d' »énergie verte « ! mais de scandales financiers et prises illégales d'intérêts, un fait national avéré.

Commençons par réduire notre consommation.. et merci à l'avance de bien vouloir préserver notre belle campagne tant recherchée aujourd'hui...



BENETEAU Michel
Le Treuil Arnaudeau
17 220 Saint Médard d'Aunis
Agriculteur 59 ans

Le 25 Septembre 2022

29

Je suis la troisième génération d'agriculteur. Je suis né au Treuil Arnaudeau. Installé depuis 30 ans, mon épouse et moi-même nous avons tout construit. J'exerce mon métier d'agriculteur avec passion voyant défiler les saisons. Je surveille mes cultures, j'observe le gibier et les oiseaux. Le soir la nuit tombante, nous voyons les lumières rouges clignotantes, c'est déjà insupportable. Les plus proches étant à 10 km et les plus loin à 40 km. Habitant et travaillant à 600 m de ce futur projet éolien, je n'arrive même pas à me projeter supportant ces pales tournantes faisant du bruit avec l'effet stroboscopique dans nos baies vitrées ainsi que les lumières clignotantes jours et nuits.

Par ce courrier, une grande amertume envers ces propriétaires qui se sont laissés embobiner par ces promoteurs pleins pleins de promesses spéculantes au détriment de toute une population d'habitants. Un propriétaire a signé pour deux machines, c'est le même qui a creusé une réserve d'eau il y a des années sans autorisation. Il pompe l'eau souterraine pour ses cultures privant et asséchant tous les puits du village du Treuil Arnaudeau et irrigue à outrance. Il cultive sur notre commune et réside sur la commune voisine. Les machines ne le dérangeront pas.

Comment est-il possible d'imposer de telles machines si près des habitations pour un rendement de 24%, polluer les sols de 150 tonnes de béton plus l'armature métallique?

Pourquoi imposer de tels projets aux habitants des campagnes, n'ont-ils pas les mêmes valeurs que les décideurs des villes?



SONIN Treadle

E3

E4

Madame la commissaire enquêtrice, Madame Dandonneau,

Je réside au Treuil Arnaudeau. Fille, petite-fille et arrière-petite-fille d'agriculteur, j'ai grandi sur les terres de mes ancêtres et je suis attachée à ma campagne où je trouve inspiration, calme et sérénité (*voir photos*).

J'ai même fait le choix à 26 ans de sauter le pas et d'investir dans le village de mon enfance. Mon 1^{er} achat immobilier en m'endettant sur 21 ans. Construire mon repère sur les terres de mon enfance a très vite été une évidence.

Il y a quatre ans sans comprendre pourquoi, en ouvrant nos volets, nous avons vu arriver des camions sur des chemins communaux sur lesquels nous avons l'habitude de nous promener. Que peuvent bien faire ces camions ? Nous sommes bien réveillés ?

En alertant les gens autour de nous, puis en informant le maire de notre commune, celui-ci décide de se rendre sur place pour prendre des renseignements. A son retour, il nous informe que ces camions viennent installer des mâts de mesure pour un projet éolien dont il ignorait l'existence et pour lequel on ne lui a pas demandé d'autorisation pour emprunter les chemins communaux.

Un projet éolien ? Pourquoi ici ? Dans notre belle campagne ? Qui a décidé cela ? Comment est-ce possible ?

Après diverses lectures, témoignages, visionnage d'émissions vous comprenez très vite que ce projet a plus de vertus pécuniaires qu'écologiques.

Du haut de mon jeune âge, je suis sensible à la préservation de notre planète et j'ai pleinement conscience qu'il faut agir en ce sens.

Mais avons-nous conscience que pour l'implantation d'une éolienne, nous devons injecter 1 500 tonnes de béton et donc ainsi rendre stérile une terre ?

Avons-nous conscience que l'implantation de ces moulins à vent vont perturber notre écosystème à la fois la faune et la flore ?

Avons-nous conscience que cela peut avoir des risques sur notre santé ?

Avons-nous conscience que notre territoire va perdre en attractivité et que nos villages risquent de devenir « fantômes » ?

Je ne peux pas comprendre comment une minorité d'individu puisse venir s'enrichir au détriment de citoyens et de notre nature qui est un bien public.

Je suis inquiète quant au démantèlement des éoliennes qui aura lieu dans quelques années. Ce démantèlement sera à la charge du propriétaire du terrain et non à la charge de la société Eolise comme nous pouvons le penser. Malheureusement, je fais partie de la jeune génération qui assistera à cet épisode. Ce démantèlement est pris à la légère pour le moment mais ce sera un cadeau empoisonné pour ma génération et celles à venir.

Je remercie d'ailleurs mon père qui a su prendre du recul sur le sujet lorsqu'il a été démarché par des promoteurs pour implanter des éoliennes dans ses champs. Pour lui, il était inconcevable d'imposer ces machines aux habitants.

J'ai eu l'occasion d'assister à une conférence organisée par Cyril Dion, écrivain, militant écologiste français et connu pour avoir réalisé le film « DEMAINE ». Au travers de sa conférence et de son documentaire il démontre très clairement que nous avons plus à gagner en intégrant

Parce qu'une image parle plus que des mots...

30c



Vue d'une de mes fenêtres. (J'en ai 5 en tout qui donnent sur cette vue !). Le projet serait à 700m avec des mâts de 140m de hauteur. Je redoute un effet stroboscopique !! Quelle solution me propose-t-on ? Vivre dans le noir avec les volets fermés jour et nuit ? Non merci, je n'ai pas fait le choix de m'endetter pour vivre en prison !



Vue de la pièce où j'ai l'habitude de télé-travailler. Cette pièce fait aussi office de studio touristique. Il est souvent décrit comme calme, dépaysant et il est reconnu pour sa belle vue sur les champs et la campagne. Qu'en sera-t-il demain ? Sera-t-il toujours attractif ? Pourra-t-on prétendre au même complément de revenu ?

Bonjour, je m'appelle Paul et j'ai 22 ans. Je réside sur la commune de Saint Médard d'Aunis au Treuil Arnaudeau depuis mon plus jeune âge. Je suis actuellement ouvrier agricole en attendant de pouvoir m'installer sur l'exploitation familiale. Je suis passionné par ce métier. J'aime être en plein air, observer les gibiers et toutes sortes d'espèces gambader dans notre belle campagne. C'est apaisant.

Je m'oppose à ce projet qui n'a « ni queue ni tête » et qui a pour seul objectif de faire du profit à quelques affairistes astucieux sans aucun gain écologique, financier ou climatique en retour pour la collectivité. C'est bien le dernier de leur souci !!

De plus, nous sommes situés sous une ligne aérienne et c'est trop proche des habitations.

Ce projet ne peut aboutir, ce sont des manipulateurs. Ils promettent mont et merveille au propriétaire. Il devra par ailleurs garder l'enveloppe empochée car elle ne suffira même pas pour financer le démantèlement de ces moulins à vent qui au bout de 20 ans arrivent en fin de vie. Et après on en fait quoi ? On creuse un énorme trou et on l'enterre ? Les tonnes de béton présents dans les sols qui rendront ces terres inexploitable, on en fait quoi ? On monte des immeubles à la place ? Et toutes les voiries qui traverseront nos parcelles, tout ça pour alimenter les tours de La Rochelle !?

Merci la CDA !!

J'ai conscience qu'il va falloir trouver d'autres alternatives pour produire de l'électricité soi-disant verte mais c'est ENSEMBLE qu'il faut avancer et pas derrière notre dos. Ne ruinons pas nos paysages. Je crois plus au panneau photovoltaïque implanté sur les bâtiments industriels, agricoles et sur les maisons d'habitations.

J'espère que mon message aura été clair. Je ne veux pas cultiver ma terre avec ces engins devant ma vision.

Cordialement

Paul BENETEAUD

Gaudron Nicole

(32)

17220 Treuil Arnaudeau

Le 28.09.2022

Madame la Commissaire

Je suis habitante du Treuil Arnaudeau depuis 1954 - soit 68 ans.

Je suis contre les éoliennes pour les points suivants.

- Impact sur la santé "Les ondes et champs magnétiques"

- nuisances sonores. - Trop près des habitations

- Béton dans les sols

- Dévalorisation des maisons, et des paysages -

- Aucune redevance financière pour les communes

- Elles produisent peu d'électricité, dévissent les oiseaux l'espérance de vie ? - ne sont pas recyclables -

Je donne donc, un avis défavorable pour ce projet éolien de l'Aubertière -





Elle est née

(33)

Je rappelle elle s'appelle Elie
née le 20 mai 1937 à la Rochelle 17
de ma famille c'est à 5 km des îles
Elle est mariée depuis 30 ans
Elle aime ce pays calme et serein
de paix des affaires et son cœur
le budget et son travail des années
Je fais beaucoup de mariage
Elle m'a offert à ce projet étonnant pour
travailler de nuit et d'urgence

Elle est
Elle est

Madame.

(34)

Je suis née au Breuil
Arnaudeau habitante de la
commune depuis 88 ans.
Connaissant cette Belle campagne
j'aimerais contempler ces
Beaux paysages au fil des
saisons ces ~~et~~ colliennes.
Vont nous apporter des nuances
et visuelles sonores et des
soudis santé trop des habitations
d'un élevage laitier. Je
m'oppose à ce projet Solien
de l'aubertière
J. Futard EVA

Trop près des habitations -

- Vu à la télévision: H^{on} le maire de S^t NAZAIRE se désolé du paysage offert par le parc éolien off-shore situé à plus de 10 kms. Et S^t MEDARD c'est 0,60km.
- C'est une dégression à l'environnement de notre commune, au bien-être des habitants, à leur cadre de vie. (Bruit, signalisation aérienne, hauteur, mouvement des pales)

Objet du projet -

- Production de l'électricité décarbonée? NON

Pour éolise - Faire des profits sur la vente d'électricité sur le marché (environ 450 à 900€ le MWh) et certainement pas de l'autre consommation à 140€ le MWh.

Pour la CDA = se substituer à l'émission de CO₂ (compensation)
C'est à dire le droit de continuer de polluer car territoire 0 carbone c'est impossible -

Questions -

- Les projets Eolise 1 et Eolise 2 ont été retoqués avant enquête publique.

L'un pour un problème de couloir aérien
L'autre pour un problème de radar militaire
Eolis 3 est dans l'axe du couloir aérien et se situe plus proche du radar militaire

Conclusion: Continuer de détruire ce qui reste rural dans notre commune (PLU). D'ailleurs même les cloches de l'église ont cessé de sonner.

Secretariat - St Medard d'Aunis

De: Emile COUILLARD <emile.couillard@orange.fr>
Envoyé: mardi 27 septembre 2022 19:29
À: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Cc: projetaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr; secretariat@st-medard-aunis.fr
Objet: dépôt de contribution à enquête publique

Concerne « projetaubertiere-eoliennesaunis33@mail.registre-numerique.fr
Déposants: Mr Emile Couillard et Mme Marie-Claude Couillard née Gillet résidant : Lieu Dit Délidon, 17220 St Médard d'Aunis ; nés en 1933

Nous avons longtemps travaillé, économisé, investi dans notre maison familiale de Délidon, afin de pouvoir y terminer convenablement notre vie.

Devant le projet ci-devant référé, nous demandons qu'il soit réétudié, avant toute mise en oeuvre, par un organisme totalement indépendant des personnels susceptibles d'être chargés de les réaliser , pour les raisons principales suivantes:

- Fort impact sur le Bourg de St Médard, l'Aubertière, le Treuil Arnaudeau, déjà impactés par des projets en cours (contournement Est de La Rochelle ,trajets alternatifs de l'Autoroute A 831...)
- Il n'est pas admissible de recevoir de l'administration du projet présenté des réponses telles que « l'impact sur le bourg de St Médard est nul »; ou que « le problème concernant tel point négatif « sera étudié après la construction... » ...!
- Nous n'avons découvert dans ce projet aucune annonce de compensation pour des troubles éventuels pendant ou après les travaux , ...pour une commune qui supporte déjà gratuitement les gênes accompagnant les approches aériennes vers l'aéroport de La Rochelle....et devront supporter bientôt, très indirectement...les inconvénients d'un parc éolien dans le pertuis Charentais....

Secretariat - St Medard d'Aunis

De: Matthieu Couillard <matthieu.delidon@gmail.com>
Envoyé: mercredi 28 septembre 2022 11:56
À: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Cc: projetaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr; secretariat@st-medard-aunis.fr
Objet: dépôt de contribution à enquête publique eolienne

je tiens par la présente à signifier mon refus de voir ce projet aboutir, sur notre commune, au vue des études faite qui laisse une part d'ombre bien trop importante quand a l'impacte environnementale de celle ci, et un dedun évident pour nous habitants de la commune de st Médrad d'Aunis

M Matthieu COUILLARD

Mes dames et messieurs Société EOLISE
nous ne pouvons et ne voulons pas de
ce projet Eolien.

Située à 740 m de notre Catho de Vie
au 26 Rue de la Borderie à d'Aulentière

Dévalorisation du Patrimoine

nuissances sonore et visuelle

en plus sur notre santé notre tranquillité
par effet stroboscopique -

notre petite fille souffre d'Epilepsie profonde
Visuel Mat eolien de 140 m.

Vu de notre maison et jardin

Polution et concentration de
machines et Béton.

Dégradation du Paysage.

Non. au Projet Eolien.

Bouhet

Bouhet

Madame la commissaire enquêtrice,

Depuis l'ouverture de l'enquête publique, j'ai consulté une partie des différents rapports d'études menées par la société Eolise en espérant avoir des réponses aux nombreuses inquiétudes suscitées par ce projet.

Malheureusement au fil des pages, dont très peu sont consacrées véritablement aux habitants impactés par le projet, et face à la complexité ou au peu d'informations de certaines études, ou encore surprise par trop de formules du genre « une étude sera réalisée en amont de la phase de chantier afin de préciser ces risques », je n'ai, non seulement, trouvé aucunes réponses précises mais bien au contraire les nombreuses erreurs, fausses informations ou photos non réalistes n'ont fait qu'amplifier mes inquiétudes.

Ce promoteur, ayant déjà installé son mas de mesure sans autorisation préalable de la mairie et nous faisant miroiter dans la presse la veille de l'enquête publique « un projet unique en France de circuit court énergétique », nous inquiète beaucoup sur sa manière de procéder et du peu de considération et de respect des habitants impactés par ce projet.

Un projet industriel d'une telle envergure aussi proche de nombreux habitants (pas moins de 1000 entre 617 m et 900 m des éoliennes), avec des impacts sur la santé clairement identifiés, le massacre de notre biodiversité, de nos terres et de tous les chemins proches de ce projet, ce projet aurait nécessité plus d'informations au cœur même des hameaux concernés et des habitants du bourg en vue directe sur les éoliennes. Nous n'avons vu personne, reçu aucune information alors que des hameaux ou des villages plus éloignés du projet ont reçu dans leur boîte aux lettres des flyers et documentations et qu'ils font l'objet d'études plus poussées dans les rapports alors qu'ils sont beaucoup plus éloignés.

Que va-t-il se passer durant la phase du chantier ? combien de mois ? combien de chemins, routes détériorées par le passage des nombreux camions, convois exceptionnels et engins de levage ? Combien d'arbres, arbustes, haies abattues pour faire place aux engins ? Combien d'animaux morts ? Comment ferons-nous pour nous rendre à notre village et pour circuler durant tout ce temps ? Quelles compensations après ? et sont-elles réalisables à mettre en place ? Quand je lis 41 302m² d'utilisation des sols pour le chantier, j'ai du mal à imaginer l'impact que ça représente, nous n'avons pas de réponse et je suis très inquiète.

Nos chemins ruraux, contrairement à ce qu'il est noté dans le rapport sont fréquentés par de nombreux randonneurs, promeneurs, famille, sportifs tout au long de la semaine et le week-end. Et très souvent des évènements sont organisés par les associations de la commune et des communes environnantes sur ces chemins fort agréables en pleine campagne : rando gourmande, marche contre le cancer, rando découverte de notre patrimoine rural.

Sur les rapports, aucune mention sur les fermes encore en activité autour du projet.

Au Treuil Arnaudeau, il y a une ferme de vaches laitières. A aucun endroit dans les rapports, ni sur aucune carte, cette ferme n'est mentionnée. Aucune étude n'a été faite pour rassurer les jeunes exploitants. Pourquoi ? Quels impacts sur leurs animaux et sur leur activité ?

Contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, l'activité touristique à Saint Médard d'aunis n'est pas peu développée. Pas moins de 30 meublés de tourisme sont répertoriés à la mairie et plusieurs gîtes sont ouverts toute l'année pour répondre à une forte demande liée à l'attractivité de notre campagne, sa nature préservée, ses paysages, sa tranquillité, tout en étant proche de La Rochelle, le marais poitevin. Quel avenir pour ces activités touristiques qui mettent en avant le charme et le calme de la campagne ? Qui loue un gîte aujourd'hui au pied d'éoliennes pour faire du tourisme scientifique ou industriel ?

Et le couloir aérien ? Quel impact ont les éoliennes sur les avions ? L'étude de danger à ce sujet n'est pas précise, peu développée et n'a rien de rassurant pour les nombreux habitants qui voient les avions passés au-dessus de leur maison. La seule information concrète est « qu'étant à proximité de la servitude aérienne les éoliennes seront dotés d'éclairage très puissant de jour comme de nuit ».

Pour toutes ces questions sans réponse, les fausses informations ou mensonges lues dans les rapports,

Pour tous ces doutes face aux sérieux du promoteur,

Pour ce manque de considération et de respect vis-à-vis des habitants, le massacre et la dévalorisation de notre cadre de vie, de nos activités professionnelles et de notre patrimoine immobilier pour satisfaire les objectifs d'une poignée de personnes dont nous sommes les otages

JE SUIS OPPOSEE A CE PROJET EOLIEN.

Corinne Guerry

Habitante du Treuil Arraudeau



Roger GERVAIS

25 rue de La Liberté

ST MEDARD D'AUNIS 17220

Enquête publique Eolise 3 L'Aubertière

Les règles édictées par l'Etat en ce qui concerne l'implantation d'éoliennes ne prennent pas en compte de nombreux impacts.

La règle des 500 mètres, le niveau sonore et la pression de la défiguration visuelle, n'orientent pas les opérateurs à étudier ces points en amont du développement des projets.

Ces règles n'obligent en rien les opérateurs à intégrer dans leurs études des configurations locales telle que la proximité de plusieurs zones urbaines les plus peuplées de la commune, ce qui est le cas pour ce projet.

En ce qui concerne le volet acoustique, le document d'enquête indique une non-conformité des éoliennes E2, E3 et E4, pour lesquelles des mesures de réduction s'imposent, et si elles sont respectées réduiront considérablement la productivité du parc.

Pour remédier en amont au développement d'un parc non conforme, l'opérateur n'a pas recherché de positionnement plus distant de ce secteur, mais vise à l'imposer malgré de fortes contraintes vis-à-vis des habitants de L'Aubertière, de St Médard d'Aunis et du Treuil Arnaudeau.

Mon inquiétude est fondée sur les constats faits chez des personnes qui vivent entre 700 et 1000 mètres d'une éolienne. Les nuisances sont systématiquement minimisées, les mesures de réduction ne sont pas perceptibles ou ne sont carrément pas appliquées.

Ces personnes et leurs enfants sont condamnés à vie à subir ces nuisances de bruit et de vibrations jusque dans leur domicile.

La vue d'une éolienne proche de son habitation est déjà une agression forte, mais si vous devez en supporter le bruit en plus, c'est une double peine à laquelle vous ne pouvez vous soustraire.

A la longue les effets de ces bruits sont désastreux pour le sommeil et la santé des personnes.

Le milieu de vie des personnes est très impacté par cette proximité des éoliennes.

Mes craintes sont très fortes vis-à-vis de la société Eolise, qui n'a tout simplement jamais pris en considération l'humain.

Pour ces raisons les implantations des éoliennes E3 et E4 est exactement ce qu'il ne faut pas faire, on peut tolérer certaines contraintes mais pas ces implantations qui n'ont d'étude que la justification d'un positionnement foncier négocié.

le 28-09-22



ENQUÊTE PUBLIQUE PARC ÉOLIEN LAUBERTIERE EOLISE 3

OBSERVATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT MÉDARD D'AUNIS PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE

La commune souhaite apporter plusieurs remarques à l'appui des documents présentés lors de l'enquête publique (en plus de la délibération n°5 en date du 13 septembre 2022 jointe aux observations).

I. Observations concernant le contenu des documents présentés

Les documents techniques produits par Éolise sont contestables sur le fond sur plusieurs points :

a) le volet paysager

Les documents paysagers sont tronqués à plusieurs endroits de manière à minimiser l'impact des éoliennes sur les paysages, induisant les citoyens en erreur :

- numéros 37, 44, 53 et 54 : les éoliennes ne sont pas représentées à la bonne échelle et sont cachées dans le paysage

- numéro 54 : insertion d'une ancienne photo sur laquelle le mât de mesure apparaît et où l'éolienne est représentée comme étant plus basse que le mât alors qu'elle mesure 140 mètres.

- De nombreuses vues prises depuis La Rochelle, Châtelailon, Fouras et de sites encore plus éloignés montrent l'insertion du parc éolien mais aucune photo prise du bourg, ni du Treuil-Arnaudeau et du nord de L'Aubertière pour montrer l'impact paysager de ces trois points de vue directement impactés.

Les prises de vue depuis L'Aubertière (rue de Sérignac) tournent le dos au parc.

- pp. 126 et 127 du volet paysager : sur les trois vues, deux sont dos au projet et la 3^{ème} a été prise à la sortie du bourg et non à l'entrée, site directement impacté.

- pp. 154 et 155 : même chose à nouveau, la perception depuis les hameaux est montrée de façon trompeuse, la photo 183 est prise dans la direction opposée au projet.

- plus globalement concernant le volet paysager : les photos sont prises proches des maisons de manière à complètement masquer les éoliennes ; alors qu'il suffit de s'écarter d'une dizaine de mètres, où le mât de mesure de 80 mètres était complètement visible.

- Il n'y a aucun montage photographique fait depuis le groupe scolaire, la salle de l'Archipel, le multiservices, la place de la mairie et le pôle santé, alors que de tous ces lieux de vie du bourg le mât de 80 mètres était complètement visible. Aucun document ne montre l'impact des éoliennes vues du bourg, alors que c'est le lieu de vie le plus impacté ! La zone la plus urbaine de la commune est volontairement exclue des montages.

- Le bourg n'est pas considéré comme une zone urbaine (!) dans les documents.

- l'ensemble de cette stratégie d'analyse est destinée à attribuer au bourg un impact nul, alors que c'est le lieu où l'impact visuel et acoustique pour la partie ouest, des éoliennes E3 et E4, est la plus forte pour le plus grand nombre d'habitants.

- L'impact paysager et acoustique est très fort sur le secteur de la seule Opération d'Aménagement Programmée (OAP) d'habitat de l'ouest du village. En défigurant tout le couloir de biodiversité situé à

l'ouest les éoliennes E3 et E4 menacent directement l'attractivité du bourg et de la commune en le coupant de son bassin de vie situé à l'ouest.

Conclusion : les documents sont trompeurs parce qu'orientés, ils représentent de manière partisane l'insertion des éoliennes dans le paysage et minimisent grandement l'impact paysager du parc. Tous les montages sont réalisés en été, ce qui ne montre pas la plus grande visibilité des éoliennes quand la végétation a perdu ses feuilles. Le document montre que des parcs éoliens seront visibles depuis le bourg dans tous les azimuts.

b) l'étude d'impact acoustique

Le choix des points de mesure avec micro est contestable : P4 situé à l'ouest du Treuil-Arnaudeau alors que le projet est prévu à l'est ; P1 et P3 sont éloignés des maisons les plus proches du projet.

Page 15 : la méthodologie de la prise de mesure est contestable du fait qu'elle ne tient pas compte de la saisonnalité, sensible surtout en plein champs.

Page 38 point 8.9 : la conclusion est incompréhensible.

Page 40 : « l'implantation n'étant pas connue en phase d'état sonore initial, les points de mesure de bruit résiduel n'étaient pas forcément orientés et positionnés sur les habitations les plus exposées vis-à-vis des éoliennes ».

L'objectivité de l'étude est, sur la base de ces éléments, contestable.

Au regard des résultats des contributions acoustiques, les 2 éoliennes E3 et E4 sont non-conformes et exposent de manière certaine un grand nombre d'habitants des villages les plus peuplés de la commune. La longue liste de mesures de réduction proposée révèle que de nombreux points techniques ne peuvent être résolus. Les procédures de réduction sont évoquées au conditionnel et ne sont pas obligatoires pour l'opérateur. Comme cela est constaté sur de nombreux parcs, les nuisances générées par les éoliennes situées à une distance similaire à ce projet ne sont jamais résolues.

Ces éoliennes ne doivent pas être implantées au milieu de cette zone très habitée, qui prévoit dans le zonage du PLUi les extensions urbaines de la commune. Ce projet ne tient pas compte des objectifs de qualité de vie et de santé recherchés dans l'application du règlement d'urbanisme.

c) divers éléments sur le manque de rigueur des documents

1. La concertation

Dans le résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé humaine 2.2.4 p.20, il est écrit que la société Eolise et son actionnaire principal J.-B. Wambre, « ont mené le développement du projet en étroite collaboration avec les communes concernées ».

La plupart des points rapportés ne concerne pas la concertation mais de simples courriers.

Les rencontres évoquées ont été brèves et chaque fois écourtées car les remarques faites n'ont jamais été prises en compte.

La réunion du 14 juin 2017 de soi-disant présentation à la commission environnement, la commune n'ayant pas constitué de commission environnement (!), n'était qu'un rendez-vous pour simplement recueillir quelques informations.

Lors de la réunion du 25 avril 2018, la seule réponse faite à la première adjointe, a été qu'il n'y aurait qu'un opérateur et que ce serait "comme ça".

Les distributions de documents d'informations ont été très irrégulières et n'ont jamais été effectuées totalement, de très nombreux foyers ne les ont jamais reçus.

Une communication est aussi faite sur une éolienne en "autoconsommation" qui permettrait de réduire le prix de l'électricité dans un périmètre de 10 km. A ce jour aucun engagement de la société n'existe et les réponses sont là aussi, on ne peut plus flouer. Cette communication n'est qu'un argument publicitaire douteux.

L'information est toujours à sens unique, sans prise en compte des remarques des habitants, valorisant un projet commercial.

2. La société Eolise

La société a changé de nom pour prendre le nom de Eolise 3 L'Aubertière sans interroger la mairie ni l'informer, stigmatisant ce village et ses habitants.

Les éléments portés à notre connaissance concernant cette société sont très limités et ne permettent pas de se faire une idée sur son fonctionnement financier et sa pérennité, point important pour ce type d'installation.

La société Eolise n'a sciemment pas respecté les prescriptions de la commune concernant la déclaration préalable de pose du mât de mesure, que ce soit pour la pose ou la dépose du mât. Lors du constat, le maire a été prié, par les responsables, de dégager avec mépris. Pour la dépose la commune n'a jamais été informée, et les prescriptions n'ont pas non plus été respectées, opération réalisée en catimini, et en pleine connaissance des prescriptions. Ce non-respect des prescriptions a conduit la commune à déposer plainte.

Les compensations et reversements à la commune évoqués de manière très floue, ne sont pas chiffrés, et aucun engagement n'a été transmis à la commune.

L'attitude de la société Eolise fait craindre le pire vis-à-vis de la commune quant au respect des règles lors des travaux et de la conformité du chantier.

Les 2 éoliennes E3 et E4 sont non-conformes (volet acoustique), vu le mépris vis-à-vis des remarques des élus et des habitants, les mesures de réductions avancées (E6, E7 etc.) ne seront pas plus respectées, cela est constaté sur de nombreux parcs. Ces inquiétudes sont fondées, car les habitants connaissent bien la situation réelle de riverains habitant à une distance similaire, ils doivent supporter en plus de la vue rapprochée des éoliennes, le bruit des pales et du brassage de l'air jusqu'à l'intérieur de leur habitation, bruit auquel il leur est impossible de se soustraire ! Situation ruinant leur projet de vie.

La réponse de Eolise est qu'il n'y a aucun problème, encore une fois masquant ce que rapporte le document mis à l'enquête. L'impact sur l'humain n'est jamais considéré. Le document comporte des études réalisées au niveau national, sur le patrimoine, entre autres, réalisés sur de grands périmètres et qui n'intègrent pas les zones d'habitat proches, et de ce fait minorent fortement les impacts.

3. Communication

Les flyers édités par Éolise n'ont pas été adressés à l'ensemble de la population, il y a eu seulement deux points de distribution sur le territoire de la commune. Cet élément de communication est erroné dans les documents.

4. Non-respect de la charte éolienne

La distance avec la maison la plus proche est de 617 mètres (pp. 284 et 285 de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé humaine) alors que la charte éolienne prévoit une distance minimale de 650 mètres

5. Atteinte des seuils d'alerte

Pp. 334 et 335 de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé humaine sur l'étude de saturation visuelle : plusieurs seuils d'alerte sont atteints au Treuil-Arnaudeau et 5 seuils sont atteints au bourg.

P. 44 du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement : il est indiqué en ce qui concerne la perception depuis l'habitat que la végétation, la position des habitations, le relief et la distance d'éloignement limitent fortement l'impact visuel du projet.

Ces éléments sont contradictoires et dénotent un manque de rigueur de l'analyse.

6. absence de la prise en compte des autres parcs éoliens

Le projet Engie Green notamment ne figure pas parmi les éoliennes supplémentaires potentielles

7. impacts sur la santé des animaux non analysés

Les busards sont absents du rapport de l'étude d'impact sur l'environnement.

Une analyse sur le gibier est absente de l'étude alors que les éoliennes se situent dans une réserve de chasse.

Il n'est jamais fait mention de la ferme laitière de 150 vaches, située à 826 mètres d'une éolienne. La photo page 133 de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé humaine n'est pas prise depuis la ferme mais depuis une maison voisine.

Ces lacunes rendent les documents incomplets pour une analyse juste.

8. l'impact sur le tourisme : analyse erronée

Page 290 l'étude d'impact sur l'environnement et la santé humaine. Il n'est fait aucune mention sur le tourisme existant dans le secteur de la commune. Deux pages concernent le tourisme à l'étranger et dans les régions françaises. Il est rappelé en quelques lignes que le tourisme est concentré sur la ville de La Rochelle et il est dit que l'offre dans l'environnement du projet est faiblement développée et orientée vers un tourisme vert.

Cette analyse est fautive, le tourisme est une donnée importante de la commune. Il existe une trentaine de gîtes et chambres d'hôtes. La CDA de La Rochelle qui possède la compétence tourisme développe son offre sur tout son territoire, les locations étant saturées à La Rochelle même. La plaine d'Aunis est un secteur touristique de la Charente-Maritime, d'autant qu'elle est également choisie pour sa proximité avec le marais poitevin, lieu hautement touristique comme la ville de La Rochelle.

Cette offre sera affaiblie par la présence d'éolienne.

9. chemins de randonnée et pistes cyclables

Élément ici aussi totalement minimisé, les chemins existants entre Laubertière, le Treuil-Arnaudeau et le Bourg sont simplement absents, alors qu'ils sont régulièrement fréquentés par les cyclistes et randonneurs. Seul le chemin de randonnée de Sainte-Soulle est mentionné.

Il est affirmé à tort que la mise en place de la mesure E10 de création d'un circuit pédestre et cycliste est impossible car situé sur des propriétés privées dont on ne maîtrise pas le foncier. Cet élément est faux.

10. servitude aérienne

Si la hauteur des éoliennes paraît être en conformité, l'usage de cette zone de servitude montre que de nombreux avions de tourisme, des hélicoptères et des avions militaires de chasse et de transport pratiquent cette zone d'alignement à l'aéroport à très basse altitude. Des avions militaires ont été aperçus en train d'exécuter des manœuvres d'évitement du mât de mesure qui culminait à peine plus de 80 mètres. Le positionnement d'éoliennes sur la trajectoire centrale de la servitude d'approche de l'aéroport de La Rochelle crée indéniablement de forts risques d'accidents.

Par ailleurs, le club d'aéromodélisme n'a pas été contacté pour l'étude mais le contraire y est affirmé.

11. absence totale d'éléments de l'impact des éoliennes sur les humains

Cet élément rend à lui seul cette étude incomplète pour une analyse sincère.

12. accessibilité des documents présentés

Le format papier et le format dématérialisé sont totalement décourageants. Il est très difficile d'accéder aux éléments recherchés. Ces difficultés faussent l'information au public et la collecte d'observations. Cela a été constaté par les élus et par les citoyens qui en ont fait régulièrement la remarque.

II. Observations concernant l'implantation du parc éolien dit Laubertière

a) le choix des lieux d'implantation

Le secteur Ouest de la commune était concerné par le faisceau de l'A831, ce même faisceau est retenu en tant que contournement ferré Est de La Rochelle figurant dans le porter à connaissance de l'Etat figurant dans le PLUI. Ce faisceau est également mentionné dans le schéma multimodal de voirie du PLUI en tant qu'alternative à l'A831. Ces deux projets potentiels font déjà peser un impact fort sur les villages de L'Aubertière et du Treuil-Arnaudeau.

- Ce projet est situé dans l'axe de la servitude aérienne d'approche de l'aéroport de La Rochelle impliquant des contraintes fortes sur la signalisation lumineuse aux aéronefs.

L'implantation de ces éoliennes va fortement impacter trois villages de L'Aubertière, du Treuil-Arnaudeau et du Bourg de Saint Médard d'Aunis avec des vues directes et permanentes depuis tous les lieux de vie de ces hameaux.

Ce projet déposé isolément ne montre pas le fort mitage du secteur si l'on intègre les autres projets. Les schémas d'occupation visuelle montrent que les éoliennes sont visibles dans tous les azimuts depuis Saint Médard d'Aunis.

b) conséquences sur la commune et ses habitants

L'impact est déjà sensible sur les propriétés et les biens, et l'attractivité de l'immobilier par rapport aux communes épargnées est en baisse, les négociations de ventes sont à chaque fois minorées.

La perspective de la détérioration à long terme de l'image de la commune est très mal vécue par les habitants.

Depuis des années, la municipalité met tout en œuvre pour améliorer la situation et le cadre de vie de ses habitants. Cette dynamique est, et sera dégradée à long terme.

Voir la délibération n°5 du 13 septembre 2022 annexée.

Conclusion générale

Les lacunes des documents présentés font obstacle à une analyse sincère.

Seule une analyse complète avec prise en compte de tous les éléments peut conduire le citoyen et l' élu à prendre une décision objective.

Dans le cas du parc éolien porté par Éolise, la mesure des impacts réels ne peut être prise sur la base des documents présentés.

Il existe par ailleurs suffisamment d'éléments concrets permettant de conclure que les nuisances seraient largement disproportionnées par rapport aux bénéfices d'un parc de 4 éoliennes situés au cœur de la plaine d'Aunis, entre 3 hameaux denses.

Ce projet ne peut que nuire à la population de ces villages.

vent debout

terres rochelaises

La Rochelle, le 27 septembre 2022

**Lettre aux conseillères et conseillers
communautaires, en particulier à celles et ceux qui n'habitent
pas dans les communes concernées par le projet EOLISE 3.**

**Le 29 septembre, lors du Conseil communautaire, respectez les
maires et habitants concernés en rejetant le projet éolien !**

Mesdames, Messieurs,

Vos collègues -et les conseils municipaux- des communes menacées directement par ces éoliennes se prononcent contre le projet EOLISE 3. Ils sont vos pairs dans les conseils municipaux et vos partenaires au quotidien pour de nombreux projets portés en commun.

- Pouvez-vous, en utilisant votre position d'élus communautaires, leur imposer ce qu'ils refusent dans leur commune alors qu'ils sont légitimement élus par leurs habitants ?
- Pouvez-vous, alors que le *Plan climat* a été adopté d'extrême justesse, poursuivre dans le clivage des élus de l'agglomération ?
- Pouvez-vous, alors qu'ils agissent au quotidien pour réduire l'empreinte carbone sur leur commune, penser qu'ils sont moins sensibles que vous aux enjeux climatiques ou pire, qu'ils ne les comprendraient pas ?
- Pouvez-vous, face à l'urgence climatique, ne pas créer les conditions d'un vaste élan de tous autour d'objectifs partagés ?
- Pouvez-vous, sans risques pour la cohésion au sein de l'Agglomération, passer en force et soutenir le promoteur EOLISE dont nous avons démontré le peu de vertu et les mensonges ?

Nous rappelons que l'immense majorité des habitants impactés s'y opposent. Pétition et enquête publique en cours le démontrent. Il est d'ailleurs regrettable que le site de l'Agglomération relaie sans regard critique des éléments de langage des industriels de l'éolien pour faire croire à l'acceptabilité des projets.

Le projet Agglo 2030 note que seulement « 43% des citoyens soutiennent l'éolien ». Le vrai chiffre de soutien est très certainement bien plus faible car il ne s'agit pas d'un sondage, mais de réponses reçues par l'Agglo de la part de personnes impliquées dans une consultation en ligne, très centrée sur La Rochelle et ses réseaux locaux.

Ce premier vote sur un projet éolien précis est aussi un test politique pour l'avenir de l'agglomération.

Nous demandons aux élus non concernés directement, et en particulier au président Jean-François Fontaine, de voter contre le projet EOLISE 3, ou à tout le moins, de s'abstenir, par respect des élus et habitants impactés qui, eux, s'opposent à ce projet. Ce serait un geste fort pour un apaisement attendu de beaucoup d'élus et habitants.

Rassembler est une condition pour faire face aux enjeux climatiques, aux nouvelles urgences qui apparaissent, que ce soit dans les rapports du GIEC ou avec les conséquences de la guerre en Ukraine, en particulier pour les plus fragiles.

Si l'éolien terrestre proche des habitations est aussi clivant, c'est qu'il y a un problème. Refuser de l'admettre, s'arc-bouter sur des postures, diviser élus et habitants, ne peut pas être une bonne politique de transition énergétique.

Nous espérons encore retrouver une Communauté d'agglomération rassemblée pour la défense du climat.

EOLISE 3 - Lettre aux conseillères et conseillers communautaires...



en particulier à celles et ceux qui n'habitent pas dans les communes concernées par le projet EOLISE 3.
Le 29 septembre, lors du Conseil communautaire, respectez les maires et habitants concernés en rejetant le projet éolien !

Mesdames, Messieurs,

vos collègues -et les conseils municipaux- des communes menacées directement par ces éoliennes se prononcent contre le projet EOLISE 3. Ils sont vos pairs dans les conseils municipaux et vos partenaires au quotidien pour de nombreux projets portés en commun.

- Pouvez-vous, en utilisant votre position d'élus communautaires, leur imposer ce qu'ils refusent dans leur commune alors qu'ils sont légitimement élus par leurs habitants ?
- Pouvez-vous, alors que le Plan climat a été adopté d'extrême justesse, poursuivre dans le clivage des élus de l'agglomération ?
- Pouvez-vous, alors qu'ils agissent au quotidien pour réduire l'empreinte carbone sur leur commune, penser qu'ils sont moins sensibles que vous aux enjeux climatiques ou pire, qu'ils ne les comprendraient pas ?
- Pouvez-vous, face à l'urgence climatique, ne pas créer les conditions d'un vaste élan de tous autour d'objectifs partagés ?
- Pouvez-vous, sans risques pour la cohésion au sein de l'Agglomération, passer en force et soutenir le promoteur EOLISE dont nous avons démontré le peu de vertu et les mensonges ?

Nous rappelons que l'immense majorité des habitants impactés s'y opposent. Pétition et enquête publique en cours le démontrent. Il est d'ailleurs regrettable que le site de l'Agglomération relaie sans regard critique des éléments de langage des industriels de l'éolien pour faire croire à l'acceptabilité des projets.

Le projet Agglo 2030 note que seulement « 43% des citoyens soutiennent l'éolien ». Le vrai chiffre de soutien est très certainement bien plus faible car il ne s'agit pas d'un sondage, mais de réponses reçues par l'Agglo de la part de personnes impliquées dans une consultation en ligne, très centrée sur La Rochelle et ses communes locales.

Le premier vote sur un projet éolien précis est aussi un test politique pour l'avenir de l'agglomération.

Nous demandons aux élus non concernés directement, et en particulier au président Jean-François Fontaine, de voter contre le projet EOLISE 3, et à tout le moins, de s'abstenir, par respect des élus et habitants impactés qui, eux, s'opposent à ce projet. Ce serait un geste fort pour un résultat inévitablement attendu de beaucoup d'élus et habitants.

Le rassemblement est une condition pour faire face aux enjeux climatiques, aux nouvelles urgences qui apparaissent, que ce soit dans les rapports du GIEC ou avec les conséquences de la guerre en Ukraine, en particulier pour les plus fragiles.

L'éolien terrestre proche des habitations est aussi clivant, c'est qu'il y a un problème. Refuser de l'admettre, s'arc-bouter sur des postures, diviser élus et habitants, ne peut pas être une bonne politique de transition énergétique.

Nous espérons encore retrouver une Communauté d'agglomération rassemblée pour la défense du climat.

« La démocratie signifiait qu'on devait écouter tous les hommes, et qu'on devait prendre une décision ensemble en tant que peuple. La notion de la majorité était une notion étrangère. Une minorité ne devait pas être écrasée par une majorité. »
Nelson Mandela

Publié le 27 SEPTEMBRE



10 mars 2022

Aux élus communautaires

Face à l'urgence, nos propositions pour un plan climat qui rassemble, investisse massivement dans les économies d'énergies et l'aide aux habitants face à la hausse des prix de l'énergie.

Il est impensable que le Plan climat ne prenne pas en compte la situation nouvelle créée par les conséquences de la guerre en Ukraine.

Pourtant, la dérive autoritaire du président Fountaine s'est accentuée ces derniers jours en arrachant (à une voix) au bureau communautaire l'accord pour un projet de méthanisation à Sainte-Soulle, qui s'ajouterait aux éoliennes à proximité. 18 maires scandalisés ont quitté la séance. JF Fountaine a même dû publier un communiqué d'élus défendant le projet...contre les autres élus de sa propre majorité !

Nous avons écrit, début 2021, que les éoliennes sont le totem emblématique d'une gestion autoritaire de plus en plus contestée de l'Agglomération. Propos prémonitoires...Quid du « pacte de gouvernance » pourtant voté au Conseil communautaire ? Quid des promesses de la vice-présidente en charge de la « démocratie participative » ?

Jusqu'où "*Rupella first*" va-t-elle entraîner l'Agglomération, imposer éoliennes et méthaniseur dans nos villages ?

Récemment encore, les trois académies (Sciences, médecine et beaux-Arts), pourtant favorables à un "mix-énergétique", viennent de tirer la sonnette d'alarme sur les éoliennes imposées aux populations rurales, qui présentent des risques pour la santé et l'environnement, et dévastent nos paysages. [Voir le rapport en ligne.](#)

Mais l'Agglo préfère écouter les promoteurs éoliens et Barbara Pompili...

On ne sauvera pas la planète en sacrifiant le cadre de vie des 45 860 habitants de l'est de l'agglomération avec 30 éoliennes.

On ne sauvera pas la planète en divisant comme jamais auparavant les élus de l'Agglomération.

Le Guide paysager pro-éolien a fait un flop !

Sa présentation au Conseil communautaire du 16 décembre a montré la vacuité d'élus rochelais qui refusent d'entendre l'opposition massive aux projets éoliens dans l'est du territoire.

Lors de ce Conseil, les débats, les oppositions de nombreux élus, la lettre des 18 maires, ont mis en lumière la réalité de ce guide : un cheval de Troie pro-éolien. Mais qui a fait un grand flop politique. Jamais, les élus de l'Agglomération n'ont autant été divisés.

Le PCAET : une nouvelle étape pour verrouiller le débat.

Ce Plan climat est très loin de répondre aux enjeux actuels dans de nombreux domaines. Les éoliennes sont devenues un totem brandi pour faire croire à des ambitions majeures. C'est une raison de plus pour refuser ce Plan climat en l'état. On ne peut pas prétendre sauver la planète en sacrifiant une -grande- partie des habitants.

D'autant que l'État va revoir son Plan pluriannuel de l'énergie (PPE) dans le prolongement des élections et de la guerre en Ukraine. L'éolien lui-même est de plus en plus questionné. En effet, que cela plaise ou non à certains, le mix énergétique actuel sera revu au regard des urgences climatiques et des retours d'expériences, comme en Allemagne, le « bon élève » de l'éolien qui dépend du gaz russe.

Nous aimerions également entendre les élus soutenant les projets EOLISE et ENGIE à propos de ce que nous avons dénoncé : Engie qui importe du gaz de schiste des États-Unis et du gaz de Russie, EOLISE qui organise un montage financier offshore pour se soustraire à l'impôt.

Un moratoire éolien pour faire plus et mieux.

Vent debout propose d'acter au Conseil communautaire l'exigence d'un moratoire sur les projets éoliens et de ne pas inclure l'éolien dans le PCAET à ce stade. C'est cette exigence qui doit être portée auprès du préfet, et non un guide de complaisance paysagère.

La guerre en Ukraine doit aussi nous interroger sur l'urgence d'accompagner nos concitoyens face à la hausse des coûts de l'énergie. Aucune éolienne ne répond à l'urgence de la situation.

Faire cela permettrait, non pas de ne rien faire, mais au contraire de concentrer les efforts et les financements vers de multiples actions rapidement possibles qui, elles, feront consensus. Il y a une urgence nouvelle, par exemple, à lutter contre la précarité énergétique et à agir massivement pour les économies d'énergie face à la hausse des prix. Urgences quasi ignorées dans ce plan climat qui, par contre, oublie de réinterroger les subventions à l'aéroport.

Des États généraux de la transition.

Il faut engager -enfin- un débat citoyen sur la transition énergétique, et pas seulement dans le cadre étiqué décidé par quelques élus. Nous renouvelons notre proposition d'États généraux de la transition. Certains territoires s'engagent déjà dans cette démarche. Et parfois même à l'initiative du préfet !

Le 10 mars, nous demandons aux élus :

- **De refuser ce mauvais plan climat** qui sacrifie 45 860 habitants de l'est de l'agglomération avec des éoliennes, divise élus et habitants ;
- **D'acter un moratoire** pour élaborer un nouveau plan plus ambitieux, priorisant les économies d'énergies, travaillant à réduire beaucoup plus les sources d'émission de gaz à effet de serre sur l'Agglomération (Port, aéroport, logements, transports, ...) avec de vraies ruptures écologiques, apportant de réelles aides aux habitants. C'est une urgence inédite face à la situation internationale ;
- **De repousser la révision précipitée du PLUI** qui veut acter l'implantation d'éoliennes près des habitations, afin de se donner le temps d'élaborer de nouvelles propositions qui respectent tous les habitants. D'autant que la loi 3DS du 21 février 2022 permet d'imposer, avec les PLUI, de nouvelles contraintes pour empêcher la prolifération des éoliennes.

Vent debout, pour sa part, ne ménagera pas ses efforts pour que la voix des habitants de l'est du territoire ne soit plus reléguée en périphérie de la démocratie locale et soit enfin entendue.



Vérines, le 14 décembre 2021

Adresse aux élus du Conseil communautaire de l'Agglomération de La Rochelle.

Le « Guide paysager *relatif* à l'implantation des projets éoliens » est un piège *pour* faire accepter les éoliennes.

Lors du Conseil communautaire du 16 décembre, ce guide doit être présenté aux élus. Initialement, il devait être soumis au vote. Ce ne serait plus le cas !

Quel peut être le statut et la légitimité de ce guide dans ces conditions ?

Et ce, d'autant que 18 maires se sont prononcés contre ce guide et pour un moratoire éolien dans [une lettre au président JF Fountaine](#).

Pourtant ce guide serait ensuite annexé au prochain PCAET (plan climat air énergie territorial) qui validerait *de facto* des objectifs éoliens largement contestés aujourd'hui.

Le piège du guide

La CDA a présenté aux associations ce guide le 29 novembre en refusant toute prise en compte de nos remarques, comme celle de ne pas installer d'éoliennes à moins de 10 fois leur hauteur des habitations, pour tenir compte de la réalité de l'urbanisation sur le territoire.

Cette nouvelle version du guide, cartographié, identifie deux zonages d'implantations d'éoliennes : *zone de vigilance* et *zone d'exclusion*. Initialement, il y en avait trois : *favorable, favorable sous conditions, défavorable*. Chacun aura compris que la suppression du mot *favorable* vise à gagner en acceptabilité pour ce guide.

Rappelons également que ce guide n'a aucune valeur réglementaire opposable.

Il est donc évident que les *zones de vigilance* sont des zones d'acceptation possible de projets éoliens. Et ces zones vont bien au-delà des projets éoliens déjà connus (EOLISE et ENGIE GREEN).

De plus, les cartes publiées dans ce guide montrent de potentiels encerclements de nos communes à un niveau que nous n'avions pas imaginé. Nous en publions un exemple sur notre site internet.

De son côté, le promoteur EOLISE se vante déjà de respecter la distance d'implantation à 650m des habitations, préconisée dans le guide, pour défendre ses projets. Ce qui valide notre analyse d'un guide qui sera utilisé par les promoteurs.

Approuvé...sans vote ?

Des maires se retrouvent face à une situation inédite : d'un côté il adoptent des motions contre les projets éoliens sur la CDA, de l'autre la même CDA laisse entendre que ce guide permettra de « limiter les dégâts ». Or, l'expérience de la charte éolienne adoptée en 2018 au Conseil communautaire est là pour démontrer que c'est au contraire un appel d'air pour les promoteurs avant que d'être un frein aux décisions du préfet.

Certains élus, espérant *limiter les dégâts*, sont tentés de soutenir ce guide. Nous ne partageons pas cette démarche.

En effet, ce guide sera évidemment brandi pour accompagner le développement de l'éolien, en rappelant aux maires qu'ils l'ont approuvé, cette fois, même sans le voter !

Car la volonté du président d'implanter des éoliennes sur le territoire reste bien le fil conducteur de cette stratégie.

Un aveu de faiblesse

Depuis des mois, le président Jean-François Fountaine et le vice-président Gérard Blanchard nous vantent les bienfaits de ce *guide paysager*.

Mise en place d'un *Comité de pilotage, concertation* avec les élus, « *tournee des popotes* », rencontre avec des associations, publications nombreuses, rien n'y fait. Une majorité de maires dit, redit, écrit même, son opposition.

Au final, si le président contourne le Conseil communautaire.

- Ce serait un acte de forfaiture vis-à-vis des élus et des communes concernées.
- Ce serait un passage en force qui serait d'abord un aveu de faiblesse politique.

Nous avons écrit début 2021 que les éoliennes sont le totem emblématique d'une gestion autoritaire de plus en plus contestée de l'Agglomération. Propos prémonitoires...

- Quid du « pacte de gouvernance » pourtant voté au Conseil communautaire ?
- Quid des promesses de la vice-présidente en charge de la « démocratie participative » ?

Pour un vrai débat citoyen

Que ce soit au sein du Conseil communautaire, ou bien dans la relation aux habitants, nous ne pouvons plus accepter ces non-débats sur les projets éoliens ! L'actualité exige la transparence des décisions et le débat. La démocratie locale également.

Notre demande reste plus que jamais légitime :

1. **Un moratoire** sur tous les projets connus.
2. **Des états généraux** de l'éolien ou de l'énergie, avec tous les acteurs concernés, donc avec les habitants aussi, permettant de **travailler à un nouveau projet** prenant en compte les données actuelles du climat, les retours d'expériences sur l'éolien (Allemagne, Grande-Bretagne, France ...), les choix technologiques, une autre ambition pour les économies d'énergies, et la redéfinition à venir de la politique énergétique en France.

Nous appelons

- **Les conseillers communautaires rochelais** à ne pas imposer à leurs collègues des communes alentour, par la force du nombre, un guide que ces derniers refusent. Et à ne pas cautionner *Rupella first* sur l'éolien.
- **Les élus écologistes** à soutenir la parole des communes qui refusent les projets éoliens, parce que la démocratie locale est, d'après vous, un élément essentiel de l'écologie.
- **Les élus de la majorité** à respecter les habitants de tout le territoire dans sa diversité urbaine et périurbaine.
- **Tous les élus** à entendre l'appel des 18 maires et l'opposition d'autres maires non signataires de cet appel, à soutenir notre demande d'un moratoire et d'états généraux de l'éolien.
- **Le président du Conseil communautaire** au respect des élus et des habitants, à agir avec nous pour s'opposer aux projets éoliens qui défigureraient l'agglomération.

« C'est avec les habitants que nous devons construire la nécessaire transition écologique » comme l'ont écrit les 18 maires au président de l'Agglomération.

Contact :

Philippe Deracourt, président de Vent debout
associationventdebout@gmail.com
www.ventdebout.info

ÉOLIENNES-LAND en Aunis



Habitants et ruralité sacrifiés sur l'autel du profit pour quelques-uns.

EOLIENNES Des acteurs peu vertueux

EOLISE (21 éoliennes entre Longèves et le sud de l'Agglo) navigue entre mensonges et présentations trompeuses. Un exemple : EOLISE se présente comme une entreprise locale mais cache un montage financier offshore, via la Belgique et le Luxembourg, pour exploiter les éoliennes d'Aunis. Échapper à l'impôt serait bon pour la planète ?

ENGIE-Green prévoit 4 éoliennes de plus à Saint-Médard mais n'est pas vraiment « green ». Il vient de signer un énorme contrat d'importation de gaz, dont du gaz de schiste, avec les USA ! Et conserve ses contrats russes.

CONSÉQUENCES Un drame (social et environnemental)

Dégradation de notre cadre de vie et de l'environnement ; **encercllement** des villages ; **dévalorisation** de nos maisons (voir le jugement du tribunal de Nantes qui acte la baisse de la valeur locative de maisons proches des éoliennes) ; **baisse** de l'attractivité des communes de l'est de l'agglomération pour que La Rochelle puisse se vanter de son label LRTZC ; **atteinte** à la santé et au bien-être.

AGGLO Fractures et autoritarisme, ça suffit

Un nouveau projet de Plan climat (Plan climat air énergie territorial) préconise, entre autres, des implantations d'éoliennes en nombre. Le vote a été arraché à une très courte majorité (41 pour, 37 contre et 3 abstentions) au Conseil communautaire, illustrant l'impasse d'une transition portée contre les habitants et leurs élus. Le président JF Fontaine et ses soutiens ont méprisé les 18 maires qui ont écrit pour demander un moratoire et le respect des habitants.

Dans le prolongement du Plan climat, le projet de PLUI présenté acterait l'implantation d'éoliennes. Il faut s'y opposer en l'état.

La même démarche d'autorité impose une usine de méthanisation à Sainte-Soulle dans un endroit refusé par les élus de la commune et les habitants, malgré une proposition alternative.

vent debout
terres rochelaises

Mars/avril 2022

ÉOLIENNES EN AUNIS-TERRES ROCHELAISES, NON MERCI !



On ne sauvera pas la planète avec 30 éoliennes, en sacrifiant le cadre de vie des 45 860 habitants de l'est de l'agglomération et encore moins en divisant comme jamais auparavant les élus et la population de l'Agglomération.

Nous refusons

- **Les 5 projets (30 éoliennes) sur l'agglomération** qui dégraderaient notre cadre de vie et l'environnement, atteindraient à la biodiversité et à la santé, livreraient à des promoteurs nos terres et nos communes qui perdraient leur attractivité et verraient la valeur des maisons chuter.
- **Le mauvais Plan climat** de l'Agglomération qui sacrifie 45 860 habitants de l'est de l'agglomération avec des éoliennes, divise élus et habitants.
- **La révision précipitée du PLUI** qui veut graver dans nos champs l'implantation d'éoliennes près des habitations. D'autant que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 permet d'imposer, avec les PLUI, de nouvelles contraintes pour empêcher la prolifération des éoliennes.

Nous demandons

- **Un moratoire** permettant d'élaborer un nouveau plan climat plus ambitieux, priorisant les économies d'énergies, travaillant à réduire beaucoup plus les sources d'émission de gaz à effet de serre sur l'Agglomération (Port, aéroport, logements, transports, ...) avec de vraies ruptures écologiques, apportant de réelles aides aux habitants. C'est une urgence inédite face à la situation internationale. Moratoire qui doit également permettre de revoir le projet de PLUI.
- **Des États généraux de la transition** et un vrai débat citoyen sur le territoire rochelais.

***Vous pouvez signer cette pétition en ligne sur
notre site internet www.ventdebout.info***



1, allée de la Mairie - 17220
Tél. 05 46 35 81 73 Fax. 05 46 66 33 54
Mél. secretariat@st-medard-aunis.fr

A l'attention de M. Pierre Molager
Sous-préfet de la Charente-Maritime

Objet : projets éoliens Eolise et Engie Green

Saint Médard d'Aunis le 24 février 2022

Monsieur le secrétaire général,

Une réunion publique à l'initiative de la commune a été organisée à l'attention des ses habitants, le 15 décembre 2021, environ 120 personnes y ont participé.

La réunion a commencé par une présentation précise des sites d'implantations des éoliennes, l'explication des procédures et du guide paysager.

Toutes les personnes ont pu s'exprimer, vous trouverez à la suite de ce courrier le résumé des propos tenus lors du débat.

A ce jour je n'ai aucun retour sur les instructions concernant les 2 projets d'implantation de parcs éoliens Eolise et Engie Green.

En ce qui concerne la commune, les débats et échanges se poursuivent avec les habitants et les élus.

Les habitants et la commune sont régulièrement destinataires de la communication de Eolise, qui se félicite '*des bonnes avancées*' de leurs projets, qui d'après leurs propos, sont accompagnés d'une large démarche de concertation, qui aurait permis de '*dessiner un réel projet de territoire*', ce qui est inexact.

Il n'y a pas eu de concertation, seuls quelques forums d'information générale et commerciale, globalement peu fréquentés, ne peuvent justifier cette communication à sens unique.

Jamais il n'est mentionné que la plupart des propos tenus lors de ces réunions sont contre ces projets, et les inquiétudes formulées n'ont de réponse qu'une argumentation en faveur des projets, voire même sont moquées.

L'omission de l'écoute sur de nombreuses nuisances et impacts, fait que les habitants sont déconsidérés, le point de la visibilité lié à la dimension des machines est systématiquement minoré, voir oublié.

En ce qui concerne le projet Eolise 'L'Aubertière', dès le premier contact avec cette société sur ce projet, le conseil municipal a communiqué son désaccord et a délibéré en ce sens. Eolise n'en a jamais tenu compte et a continué de développer son projet en affirmant qu'il était partagé...

Cette société a constamment méprisé, avec arrogance, les avis et prescriptions de la commune aux déclarations préalable de montage et démontage du mât de mesure qui n'ont pas été respectés.

Si certaines personnes ne sont pas radicalement opposées à l'énergie éolienne, la plupart ont changé d'avis et sont sur la défensive, sentant une 'arnaque', car elles n'ont pas eu de réponse à leurs inquiétudes concernant leur cadre de vie, public et privé et de leur environnement, et elles ne reçoivent qu'une communication construite pour masquer tous ces problèmes et contraintes futures à demeure.

L'impact est déjà sensible sur leurs propriétés et biens, et l'attractivité de l'immobilier par rapport aux communes épargnées par ces projets est en baisse, les négociations de vente sont à chaque fois minorées. L'annonce des projets d'implantation d'éoliennes en a aussi décidé plus d'un à vendre rapidement.

La commune voit et verra donc ses valeurs locatives stagner, alors qu'elles augmentent partout sur le reste de l'agglomération.

Depuis des années la municipalité met tout en œuvre pour améliorer la situation, par des décisions fortes en ce qui concerne la limitation de l'extension urbaine, et d'investissements constants dans les équipements pour améliorer le cadre de vie de ses habitants avec pour seule ressource directe la taxe foncière, assise sur ces mêmes bases. Il en sera de même pour les taxes additionnelles aux droits de mutations

Cette, seule ressource, dynamique est et sera dégradée à long terme.

Je constate aussi que les reversements IFR (garantis ? combien de temps ?) sont un leurre et ne couvriront pas cette dégradation des recettes, la commune n'aura pas de perspective d'amélioration de sa situation financière à long terme.

La commune sera contrainte d'imposer ses foyers, qui pour votre information ont les revenus moyens et médians les plus faibles de l'agglomération.

Une population qui n'aura pas non plus les moyens de s'investir dans l'actionnariat que l'opérateur fait miroiter.

Cette dépréciation et le manque d'attractivité qui en découlent contribueront à pousser les catégories sociales aux bas revenus vers cette zone aux prix inférieurs, compromettant l'action de la commune qui s'est engagée pour un développement équilibré et harmonieux.

La commune a depuis le départ donné un avis défavorable, Eolise n'en a pas tenu compte, et a ignoré ce que ressentiront les habitants vivant derrière ces éoliennes qui isoleront le Bourg.

La perspective de la détérioration à long terme de l'image de la commune est très mal vécue par les habitants, qui ne comprennent pas ces implantations au milieu de la zone la plus peuplée de la commune, qui s'accompagne d'une visibilité permanente des rotors depuis l'habitat et les lieux de vie les plus fréquentés du village : mairie, multiservices, parking de l'école, salles associatives, la rue principale du bourg et de la seule OAP en extension dont nous disposons.

Ces rotors au couchant du bourg condamneront définitivement notre horizon.

Ces points ne sont jamais pris en considération, ce sont pourtant ceux qui concernent au premier chef les habitants de la commune.

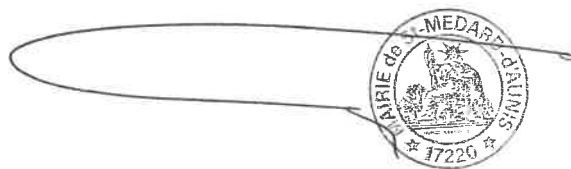
Je ressens une résignation, et il n'y pas d'acceptabilité pour ce projet sans contrepartie.

Il y a quelques années il y avait une curiosité envers ce type de production d'énergie, mais aujourd'hui les habitants ont les retours sur les impacts et nuisances d'autres secteurs proches, ce qui change à juste titre leur avis. On ne leur a pas tout dit et de nombreuses contraintes sont minorées.

Plus grave, pour le conseil municipal, les projections financières pluriannuelles, en intégrant la compensation, montrent qu'au bout de quelques années les recettes de la commune auront régressé vis-à-vis des communes non impactées, et ce, tout en supportant une lourde contrainte.

Le conseil municipal s'était déjà prononcé, ces éléments ne font que conforter sa position, et il n'engagera pas la commune dans ce scénario incertain à l'encontre de l'avis de ses habitants.

Je vous prie de recevoir, monsieur le secrétaire général, l'assurance de mes sentiments dévoués.



Le maire, Roger Gervais



Membres en exercice: 19
Membres présents : 13 puis 15 à partir de la question 5
Votants : 15 puis 18 à partir de la question 5
Convocation: 6 septembre 2022
Affichage : 6 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Médard d'Aunis se sont réunis à l'Archipel en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Etaient présents :

Mmes Liliane BOUTET, Noëlle DONDIN, Corinne GUERRY, Sabine LACROIX, Françoise RIVAUD, Sophie SARTI et ;

MM. Philippe CARBONNE, Paul CHAMROEUN, Sylvain CHOPIN, Denis ROBERT, Roger GERVAIS, Patrick HENRY, Christian TILLAUD et Stéphane TESSON.

Etaient absents : Méлина TARERY, Carole MENDES DA CUNHA GOUDEAU jusqu'à la question 5

Angèle RENAUD a donné pouvoir à Liliane Boutet, Ludovic RENAUD a donné pouvoir à Roger Gervais, François PETIT a donné pouvoir à Sylvain Chopin

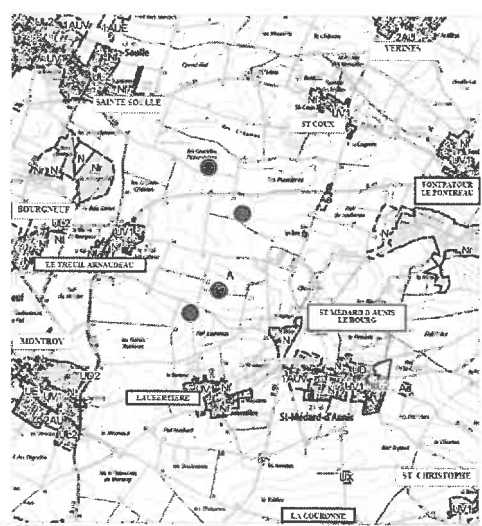
Sophie SARTI a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°5 - Avis de la commune sur le projet de parc éolien de L'Aubertière porté par Éolise

L'article 6 de l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement énonce que : « Les conseils municipaux des communes d'implantation du projet, celui des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, le conseil départemental du département de la Charente-Maritime ainsi que le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de La Rochelle, le conseil communautaire de la communauté de communes d'Aunis Atlantique et le conseil communautaire de la communauté de communes d'Aunis Sud, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête. »

Contexte

Projet éolien de l'Aubertière sur les communes de Saint-Médard-d'Aunis et Sainte-Soulle comprendrait 4 éoliennes pour un parc d'une puissance totale de 14 MW, de 143 mètres de hauteur en bout de pale et de 3,6 MW de puissance unitaire. Leur implantation est la suivante :



AR Prefecture

017-211703731-20220913-DCM5_13092022-DE
Reçu le 21/09/2022
Publié le 21/09/2022

Avis du conseil municipal

Le maire expose dans le cadre de l'avis du conseil municipal sur le projet éolien de L'Aubertière porté par la société Éolise, les éléments suivants :

Ce projet a été rejeté dès 2016 par la commune auprès de l'opérateur. Par délibération du conseil municipal en date du 30 mai 2018, le conseil a émis un avis défavorable sur ce projet.

Le maire souligne que la concertation avec Éolise a été inexistante, et que leurs pratiques professionnelles sont mises en question, notamment par le fait que les prescriptions émises par la commune pour l'accès à la parcelle de pose du mât de mesure, n'ont sciemment pas été respectées ; Cela a fait l'objet d'une plainte.

Lieu d'implantation et conséquences

- La zone préconisée par la société ÉOLISE n'a pas été arrêtée comme étant prioritaire dans la charte éolienne éditée par la CDA de La Rochelle.

Le secteur Ouest de la commune était concerné par le faisceau de l'A831, ce même faisceau est retenu en tant que contournement ferré Est de La Rochelle figurant dans le porter à connaissance de l'Etat figurant dans le PLUI. Ce faisceau est également mentionné dans le schéma multimodal de voirie du PLUI en tant qu'alternative à l'A831.

Les hameaux de ce secteur sont donc potentiellement très impactés par l'ensemble de tous ces projets d'infrastructures.

- Ce projet est situé dans l'axe de la servitude aérienne d'approche de l'aéroport de La Rochelle impliquant des contraintes fortes sur la signalisation lumineuse aux aéronefs.

- L'implantation de ces éoliennes va fortement impacter trois villages de L'Aubertière, du Treuil Arnaudeau et du Bourg de Saint Médard d'Aunis avec des vues directes et permanentes depuis tous les lieux de vie de ces hameaux.

La partie sud du parc dénature complètement l'environnement, isole notre commune du reste du bassin de vie et ruine tous nos efforts d'amélioration de notre milieu de vie.

Les 2 éoliennes sud sont positionnées au milieu de ce bassin de vie de 3 villages concernant plus de 1200 habitants.

Aucun parc d'implantation en Aunis n'est implanté aussi près d'une zone d'habitats aussi peuplée.

L'impact est déjà sensible sur les propriétés et les biens, et l'attractivité de l'immobilier par rapport aux communes épargnées est en baisse, les négociations de ventes sont à chaque fois minorées. L'annonce des projets d'implantation d'éoliennes ont décidé plus d'un habitant à vendre rapidement, ou certains potentiels acquéreurs à annuler une acquisition.

La perspective de la détérioration à long terme de l'image de la commune est très mal vécue par les habitants.

- Ce projet déposé isolément ne montre pas le fort mitage du secteur si l'on intègre les autres projets. Les schémas d'occupation visuelle montrent que les éoliennes sont visibles dans tous les azimuts depuis Saint Médard d'Aunis.

La commune fait aussi l'objet d'un deuxième projet de parc éolien Est porté par Engie Green, qui n'est jamais évoqué dans les documents présentés à l'enquête publique.

Conséquences pour la commune

La commune voit et verra ses valeurs locatives stagner, alors qu'elles augmentent partout. Depuis des années, la municipalité met tout en œuvre pour améliorer la situation et le cadre de vie de ses habitants avec pour seule ressource directe la taxe foncière, assise sur ces mêmes bases. Il en sera de même pour les taxes additionnelles aux droits de mutations. Cette dynamique est, et sera dégradée à long terme.

AR Prefecture

017-211703731-20220913-DCM5_13092022-DE
Reçu le 21/09/2022
Publié le 21/09/2022

Les reversements supposés et non précisés du parc éolien ne couvriront pas cette dégradation des recettes ; La commune n'aura pas de perspective d'amélioration de sa situation financière à long terme et sera contrainte d'imposer ses foyers, qui ont les revenus moyens et médians les plus faibles de l'agglomération.

Par ailleurs, le tourisme vert est en plein développement (il existe plus de trente meublés touristiques sur le territoire de la commune) et risque de s'effondrer en présence d'éoliennes.

Même chose sur les chemins de randonnée fréquentés de la commune qui vont perdre de leur intérêt alors que l'activité est intensément pratiquée.

Quant à l'agriculture : la présence d'une exploitation laitière à proximité du parc n'est absolument pas étudiée dans les documents.

Nuisances visuelles

En plus des vues directes évoquées plus haut, le positionnement des 2 éoliennes sud, au centre du périmètre de la zone de servitude aérienne, implique une signalisation par des feux éclats puissants qui doivent fonctionner nuit et jour ; Feux qui seront vraisemblablement aussi installés sur les pylônes. Ils impacteront tous les lieux de vie de ces trois villages, école, commerce, salles associatives, mairie, pôle santé et la seule OAP dont nous disposons. Les rotors seront visibles en surplomb des toitures et des secteurs arborés.

Ces rotors au couchant du bourg condamneront définitivement notre horizon et généreront des effets stroboscopiques et de réverbération.

Nuisances sonores

Les nuisances sonores sont insuffisamment traitées dans les documents d'enquête qui tentent de démontrer qu'il n'y a pas de bruit au-delà de 7 m/s, ce qui est faux. L'argument selon lequel plus il y a de vent, plus il y a de bruit ambiant pour couvrir le bruit des éoliennes, ne tient pas. Lors des visites d'un hameau situé à 700 mètres d'une éolienne, avec anémomètre, les pointes à 15 m/s n'ont pas couvert le bruit du passage des pales devant le mât. Ces mesures ont pourtant été faites dans un environnement comportant de nombreux arbres, dont le feuillage crée du bruit.

Plus grave, l'opérateur, qui a installé ces éoliennes de 140 mètres dernier cri, a tenté d'améliorer la situation en adaptant des peignes en bord d'attaque et de fuite sur les pales, sans effet : le bruit constaté à chaque visite est omniprésent. Quand le vent est de secteur ouest, c'est le renvoi du bruit de chaque passage de pale devant le mât. Quand le vent est secteur Est c'est le brassage continu des pales où se mêlent certains sifflements, qui se fait entendre.

Dans le cas présent il s'agit d'un hameau d'une soixantaine d'habitations (qui devraient mériter la même considération que les autres).

Le positionnement des 2 éoliennes sud du parc de L'Aubertière reproduit la même configuration sur trois villages. 300 foyers distants de 617 à 850 mètres des éoliennes seront directement impactés par le bruit et les vibrations.

La faiblesse des documents présentés à l'appui de l'enquête publique

De nombreuses erreurs ont été constatées dans les documents présentés à l'appui de l'enquête publique. Par exemple :

- le tourisme : les documents de l'enquête indiquent que le tourisme est focalisé sur La Rochelle et que l'offre est peu développée à Saint Médard d'Aunis. C'est inexact, une trentaine de gîtes et meublés sont fréquentés toute l'année, promus pour leur proximité avec La Rochelle et le marais poitevin.
- documents visuels tronqués, les vues sont prises de lieux non pertinents, derrière les pignons des maisons dos au parc et ne prennent pas en compte les zones les plus exposées.
- servitude aérienne d'approche : le document ne prend pas en considération l'usage aérien sur le secteur, dont la circulation régulière de petits aéronefs et surtout les survols des avions militaires à très basse altitude, en alignement de la piste de l'aéroport. À plusieurs reprises des avions militaires de chasse et de transport ont été vus déviant leur trajectoire, et ceci à hauteur du mât de mesure qui culminait à 83 mètres.

AR Prefecture

017-211703731-20220913-DCM5_13092022-DE
Reçu le 21/09/2022
Publié le 21/09/2022

- autoconsommation : une éolienne serait en autoconsommation alors qu'en réalité, cela ne serait effectif que si l'ensemble des parcs était réalisé, ce qui n'est pas le cas. Cet argument commercial est faux et induit les gens en erreur.
- etc.

Ces documents ne sont élaborés que dans le but d'occulter les contraintes sur les lieux de vie des habitants. Ils minimisent, voire annulent les impacts : plus de 80% du document est consacré à des secteurs non concernés, ou éloignés, voire très éloignés. À tel point que le bourg de Saint Médard d'Aunis, est gratifié d'un impact « nul » !

A aucun moment, l'habitant, ni même son milieu de vie, n'a été pris en compte.

La soi-disant consultation « menée » par le cabinet Mazars (payé par Éolise) n'a servi qu'à étouffer toutes ces remarques. Aucune des remarques des habitants n'a été prise en compte dans cette étude.

En ce qui concerne l'enquête, l'ensemble des documents présentés versions papier et dématérialisée, est d'un accès très complexe et cela met le citoyen en difficulté. Il faudrait en effet bénéficier d'un guide pour simplement consulter les sujets pour lesquels ils sont concernés. Globalement, l'accessibilité des documents ne répond pas à l'objectif d'une enquête publique destinée à toute la population.

Conclusion

Des parcs en Aunis ont été réalisés, nous avons donc des exemples concrets pour évaluer les nuisances.

Il faut une acception de la population, qui peut accepter, mais pas n'importe quoi.

Nous avons l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire, nous ne sommes pas là pour rendre des gens malheureux.

Nous ne devons pas nous arrêter aux discours « techniques » des opérateurs qui négligent le facteur humain, mais au contraire, intégrer dans nos avis les retours d'expérience constatés sur le terrain.

Le conseil municipal défend cette analyse depuis le premier jour, l'opérateur l'a ignoré, et avec 6 ans de recul nous constatons que la première analyse du conseil municipal était juste.

Le maire propose d'émettre un **avis défavorable** au projet d'implantation d'un parc éolien porté par l'opérateur Éolise, dit L'Aubertière.

Exprimés : 18

Abstention : 1
S. Chopin

Pour : 17

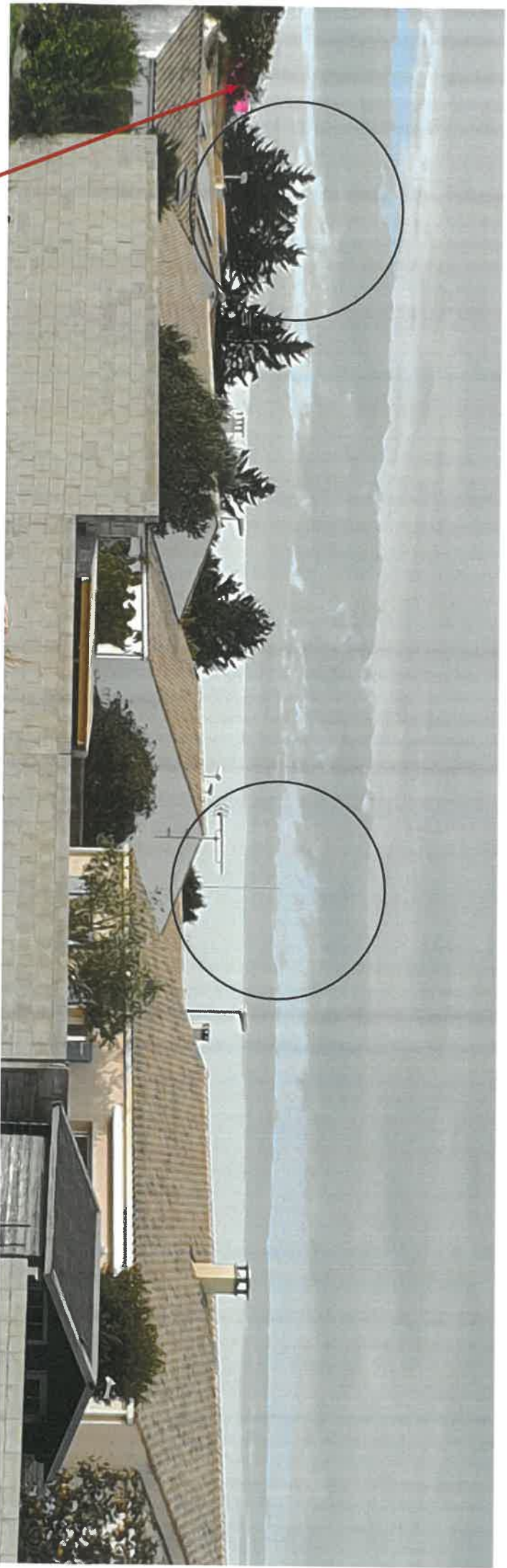
Contre : 0

Le conseil municipal émet un avis défavorable.

Le maire, Roger GERVAIS

Étude d'intégration mairie

Réalité de la perception depuis la frange sud du bourg. Le point de vue retenu par Éolise vise à masquer complètement les éoliennes et leur impact. Le même procédé a utilisé pour la frange nord dans le but de tromper les habitants qui viennent consulter le document d'enquête.



VUE DEPUIS LE BOURG VALPASTOUR

Position de la maison sur la vue n°55 du document

(voir page suivante)

AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

n°55 : Perception depuis la frange sud de Saint-Médard-d'Aunis

Enjeux :

Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg

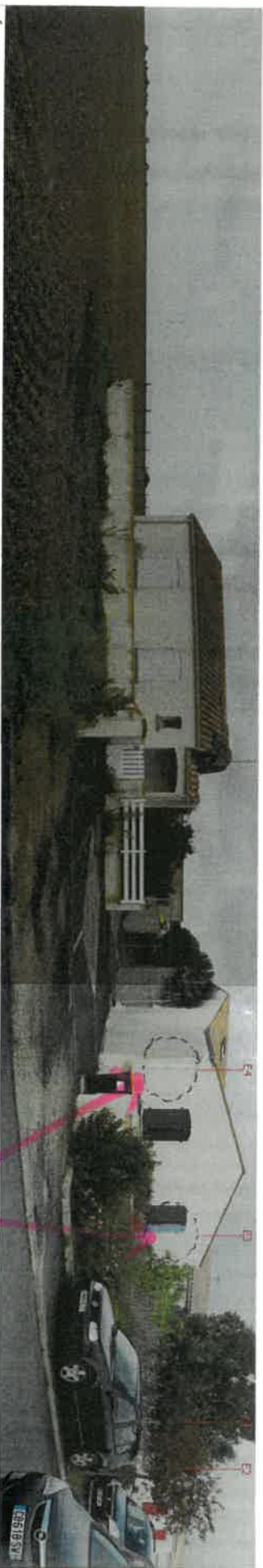


Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial à 50°

Caractéristiques de la prise de vue	
Identifiant	130
Coordonnées L93	X 393346 ; Y 6
Altitude	28 m
Date et heure	10/10/2019
Éolienne la plus proche	1,6 km
Éolienne la plus éloignée	2,7 km
Nombre d'éolienne visible	0/4
Azimut	-79°
Appareil photo numérique	Canon EOS
Hauteur de la prise de vue	1,6 m
Caractéristiques du projet	
Diamètre du rotor	117 m
Hauteur totale	140 m
Nombre d'éoliennes	4 éoliennes
Orientation du rotor	Vers l'observ



LÉGENDE : • *Projet* • *Parc construit* • *Parc autorisé* • *Parc en instruction* • *Parc développé par Eolise*

Photographie de l'état simulé à 140°

Représentation masquant les éoliennes

Étude d'intégration mairie

Cette présentation n'a pas été faite par la société Éolise.

Aucune étude depuis les sites majeurs du bourg : mairie, multiservices, pôle santé, église, complexe socio-culturel et sportif, ni depuis l'école (ici).



VUE E4 ET E3 DEPUIS L'ECOLE